

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environne	mentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
2 Identification du	י (סט des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	_ Forme	juridique
Joigne	ez à votre demande l'annexe ob	oligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'a	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du	
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Treeseries eventuenes robinques i	saves a dolles homencialores (let E, lota, etc.)
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les éven		•

4.2 Objectifs du projet	
4.2 Décrivez commairement la projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se	
La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	risation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long	°'"_ Lat ° ' "_
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
		°'_"_ Lat°'_"_
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	°'_"_ Lat ° ' " _
	CONTINUE IN CONTIN	
le	ignez à votre demande les annexes n° 2	àA
30	ignez a vone demande les dimexes il 2	<u></u>
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les	
différentes composantes de votre p	projet et	
indiquez à quelle date il a été auto	rise ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu nature				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population				
approuvé:	s?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
Oui	Non Si oui, décri	vez ieso	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindr ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nivironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.)
Ci	TAILOTHICHTCHIAIC OU 40 II ACATAIT CHIC AISPONSC : EXPIIQUEZ POUTQUOI.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes .1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	
	.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

Veuillez comp	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Diéter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les delles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	



CAPTAGE D'EAU POTABLE DE

SAUJON « Bourgeoisie B₃ »

DOSSIER D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT





Champ captant de « La Bourgeoisie B₃ »: foration et pompage

Août 2021

Dossier réalisé sur la base de l'étude hydrogéologique préalable, de l'étude d'impact et du document d'incidence du bureau d'études Calligée (rapports N19-17038A de février 2020), du rapport de l'hydrogéologue agréée H Nadaud (2021) et du « Dossier d'institution des périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine. Eau 17, Septembre 2021 »).



SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE	4
I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	8
II - EMPLACEMENT DE L'OUVRAGE	8
II.1 - Localisation parcellaire	8
II.2 - Coordonnées du captage AEP de Saujon <i>« La Bourgeoisie B</i> ₃ <i>»</i>	
	10
III - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE, NATURE, OBJET, VOLUME ET CONSISTANCE DE L'OUVRAGE	10
III.1 - Rubrique de la nomenclature	
III.2 - Objet et volume de l'ouvrage	
III.3 - Nature et consistance du forage de Saujon « <i>La Bourgeoisie B</i> ₃ »	
III.3.1 - Descriptif de l'ouvrage	 11
III.3.1 - Descriptif de l'ouvrage	14
III.3.2.1 - Essai par paliers	14
III.3.2.2 - Essais de longue durée	15
III.4 - Qualité de la ressource en eau	21
IV - INCIDENCES DU PROJET	22
IV.1 - Analyse de l'état initial	22
IV.1.1 - Climatologie	
IV.1.2 - Contexte géologique et hydrogéologique	22
IV.1.2.1 - Contexte géologique	22
rv. r.z.z - Contexte riydrogeologique	20
IV.1.3 - Contexte hydrologique – Le réseau hydrographique	29 29
IV.1.4 - Milieu naturel	29
IV.2 - Analyse des incidences liées au captage de Saujon « La Bourgeoisie B ₃ »	
IV.2.1 - Incidences sur les eaux superficielles	38
IV.2.3 - Incidences sur la zone Natura 2000	38
IV.2.5 - Mesures compensatoires et correctives	
IV.2.6 - Raison du projet et solutions alternatives	
IV.2.7 - Résumé non technique	
V - MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION	43
V.1 - Moyens de surveillance	43
V.2 - Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	43
V.3 - Conditions de remise en état du site après exploitation	43
VI - REGIME D'EXPLOITATION DEMANDE	44
VI.1 - Les besoins et les ressources en eau potable du Pays Royannais	44
VI.2 - Le système de production et de distribution	48
VI.3 - Régime d'exploitation demandé	50
VII - ÉLEMENTS, GRAPHIQUES, PLANS ET CARTES	52
VIII - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	52



LISTE DES PLANS

Figure 1: Plan de Situation au 1/25 000e6
Figure 2 : Répartition de l'alimentation en eau potable du Pays Royannais
Figure 3 : Localisation des forages de Saujon « La Bourgeoisie »
Figure 4 : Coupes géologique et technique du captage de « La Bourgeoisie B3 »
Figure 5 : Evolution du niveau piézométrique et du débit durant l'essai de pompage par paliers de B3 de juin 2018
Figure 6 : Courbe caractéristique du forage B3
Figure 7 : Evolution du niveau piézométrique et du débit lors de l'essais de longue durée sur B3 de juillet 2018
Figure 8 : Evolution des niveaux piézométriques sur B3 et B4 lors des essais de longue durée sur B3 de juillet 2018
Figure 9 : Evolution du niveau piézométrique et du débit lors de l'essais de longue durée sur B3 d'octobre 2018
Figure 10 : Evolution des niveaux piézométriques sur B3 et B4 lors des essais de longue durée sur B3 d'octobre 2018
Figure 11 : Evolution des paramètres physico-chimiques lors des essais sur le forage B3
Figure 12 : Contexte géologique du secteur de Saujon
Figure 13 : Coupe géologique NE-SO du secteur MEDIS-LE CHAY
Figure 14 : Représentation schématique de la coupe technique du forage de « Bourgeoisie B ₃ » (commune de Saujon) dans la succession lithostratigraphique des nappes captives du Crétacé supérieur
Figure 15 : Suivi des niveaux piézométriques sur le forage B3
Figure 16 : Zonage en matière de patrimoine et d'urbanisme
Figure 17 : Inventaire des activités et risques de pollution
Figure 18 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme de Saujon (révision 2013)34
Figure 19 : Périmètre de protection immédiate des captages B3 et B4 de La Bourgeoisie35
Figure 20 : Périmètre de protection éloignée du forage « La Bourgeoisie B ₃ »
Figure 21 : Communes classées en zone de répartition des eaux (arrêté préfectoral du 02 Décembre 2003)
Figure 22 : Richesses naturelles et patrimoniales autour du captage de Saujon « La Bourgeoisie » 39
Figure 23 : Schéma de fonctionnement hydraulique de l'alimentation en eau potable du Pays Royannais après les travaux de restructuration



RESUME NON TECHNIQUE

Le Pays Royannais constitue un secteur touristique majeur du littoral de la Charente Maritime. Son alimentation en eau potable regroupe trois grandes entités hydrauliques :

- le secteur de Royan/Saujon historiquement alimenté par les captages de Saujon « La Bourgeoisie B₁ » et de Chenac « Chauvignac », puis complété dans les années 1990 par les 2 forages en nappe captive de Royan « Marché de Gros & St Pierre » ;
- le secteur de la presqu'ile d'Arvert/Rives de la Seudre desservi par le champ captant de Le Chay « Pompierre P₂ & P₃» et le forage en nappe captive de Vaux sur Mer « Bel Air » :
- l'ex-Syndicat de Chenac, en bordure de l'estuaire de la Gironde, fonctionnant en autonomie à partir de la source de Chenac « Chauvignac » et du forage en nappe captive de « Grattechat ».

Les deux premiers secteurs doivent faire face à une nette augmentation de la population en période estivale avec des infrastructures qui ne sont pas adaptées pour se secourir mutuellement vis-à-vis des besoins actuels et futurs (production, transfert d'eau, stockage,).

En 2014, le Syndicat d'eau potable de Le Chay/Médis a été dissous au profit du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime ((AP n° 13-3107 bis DRCTE-B2 du 20 décembre 2013). La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) a délégué la compétence Eau Potable au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime (dénommé Eau 17 à partir de 2019) (AP n°13-30/15-DRCTE-B2 du 18 décembre 2013).

Le diagnostic des forages des champs captants de Saujon « La Bourgeoisie B₁ & B₂ » et de Le Chay « Pompierre P₂ & P₃ » a été réalisé.

Sur le champ captant de Saujon « La Bourgeoisie », le forage B₁ (540 m³/h) montre de gros défauts d'isolation provoquant la participation d'eaux très superficielles (en connexion directe avec le cours d'eau La Seudre) dans le débit d'exhaure destiné à la production d'eau potable.

Le forage B₂ montre un potentiel de 80 m³/h et une coupe technique ne garantissant pas une isolation vis-à-vis des eaux très superficielles.

En 2016/2017, une reconnaissance hydrogéologique a été engagée sur le site de « La Bourgeoisie » afin de :

- vérifier le potentiel du réservoir du Turono-coniacien sur plus de 80 m d'épaisseur en identifiant les différentes venues d'eau (quantité et qualité) en fonction de la profondeur ;
- reconnaitre l'existence d'une nappe captive dans les calcaires du Cénomanien moyen (80 à 150 m de profondeur).



Cette phase de reconnaissance a débouché sur les deux forages d'exploitation suivants :

- 2017 : le forage « La Bourgeoisie B₄ » (350 m³/h) exploitant le réservoir du Turonoconiacien pour remplacer le forage B₁ (540 m³/h). Sa coupe technique permettra de limiter à la fois l'influence des prélèvements d'eau potable sur le débit d'étiage du fleuve Seudre et la participation des eaux superficielles de qualité médiocre (salinité) sur le débit pompé.
- 2018 : le forage « La Bourgeoisie B₃ » (150 m³/h) s'adressant à la nappe captive du Cénomanien moyen carbonaté. Il permet une production de 3 000 m³/j en pointe estivale sans interférence avec la Seudre. Cette ressource d'excellente qualité devra être gérée de façon à maintenir son potentiel de dilution pour les autres ressources. Une unité de déferrisation devra être installée.

La préservation du champ captant de **Saujon** « *La Bourgeoisie B*₃ & *B*₄ » passe par la mise en place des périmètres de protection. En parallèle, Eau 17 travaille sur une répartition des prélèvements dans l'aquifère du Turono-Coniacien afin de limiter leur impact en bordure du fleuve Seudre.

Cela passe par des travaux conséquents de mutualisation des infrastructures hydrauliques existantes et par la mise en service prochaine du nouveau captage de Médis « *Combe de l'Ardillier* » (450 m³/h) qui pourra se substituer en partie aux captages de Le Chay et Saujon.

Le volume annuel maximal prélevé sur le captage de **Saujon** « **La Bourgeoisie B**₃ » sera supérieur à 200 000 m³/an.

Le présent document constitue le dossier d'Autorisation Environnementale pour le captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ ». Il est réalisé sur la base des études d'incidence et d'impact du bureau d'études Calligée (rapport N19-17038A de février 2020), le rapport de l'Hydrogéologue agréée (H Nadaud, 2021) ainsi que des données d'Eau 17 (« Dossier d'institution des périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, 2021 »).

Le projet « La Bourgeoisie B₃ » présenté par Eau 17 est situé sur la commune de Saujon. Il consiste à :

- Mettre en place les périmètres de protection de ce captage d'eau potable afin d'assurer l'alimentation en eau potable du Pays Royannais,
- Répartir les prélèvements en évitant toute incidence vis-à-vis de la Seudre ;
- Ne pas augmenter le volume global de prélèvement.

Le site sera surveillé par Eau 17 avec un contrôle continu des volumes prélevés, du niveau d'eau de la nappe semi-captive et de la qualité de l'eau brute. Cette surveillance sera complétée par la future station d'alerte qui intégrera l'environnement du fleuve Seudre.



Figure 1 : Plan de situation au 1/25 000e

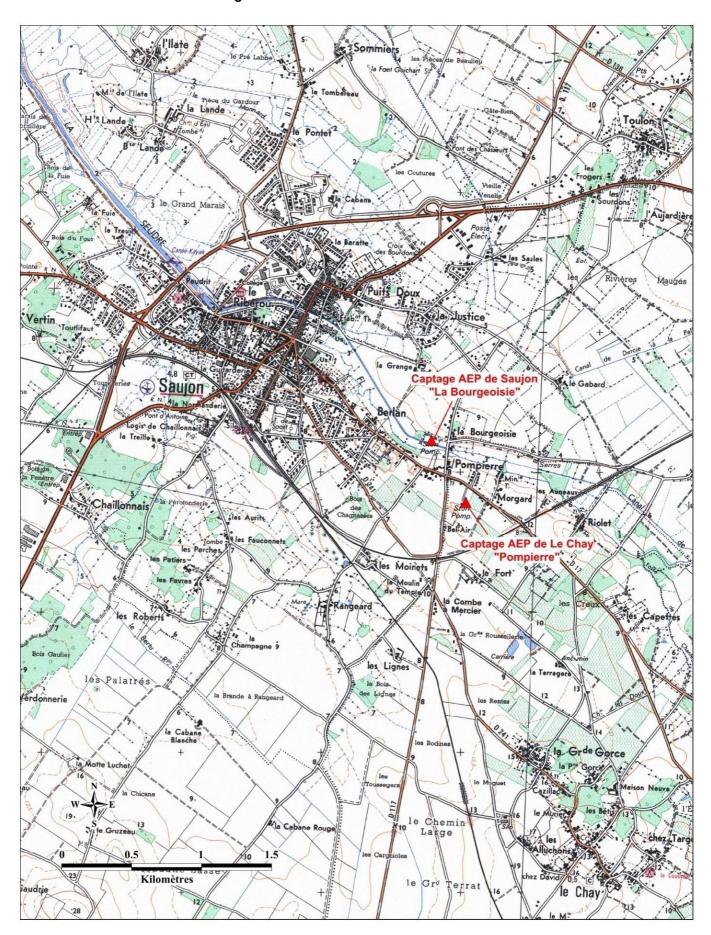
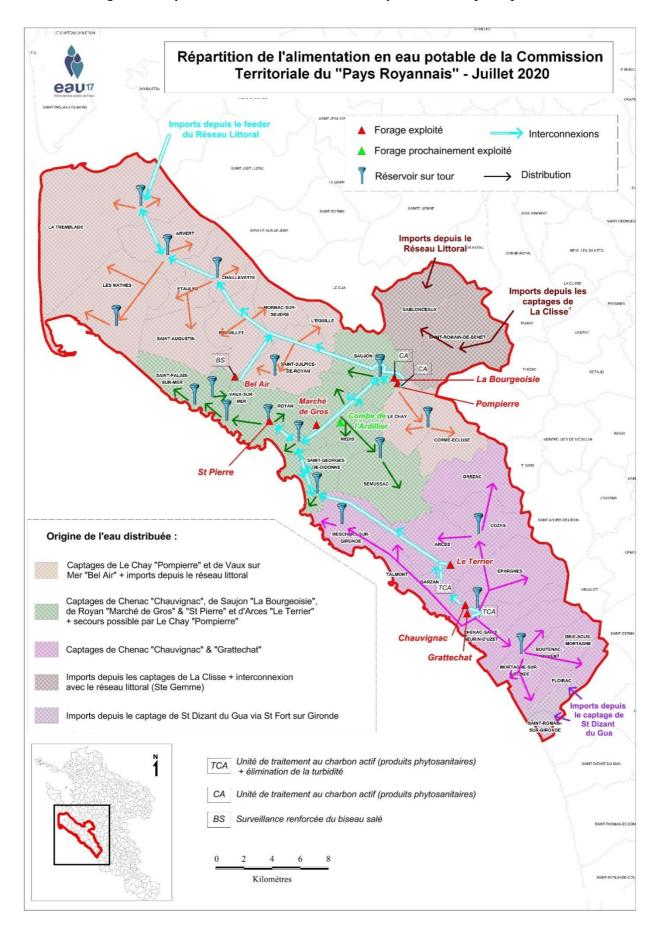




Figure 2 : Répartition de l'alimentation en eau potable du Pays Royannais





I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

• Pétitionnaire :

Eau 17

Adresse du siège social :

Zone Industrielle de l'Ormeau de Pied 131, cours Genêt BP 50517 17119 SAINTES CEDEX

Tél: 05.46.92.39.00.

• Qualité du signataire :

Monsieur Denis MINOT Directeur Général du Syndicat.

N° Siret: 251 701 819 00012

II - EMPLACEMENT DE L'OUVRAGE

II.1 - Localisation parcellaire

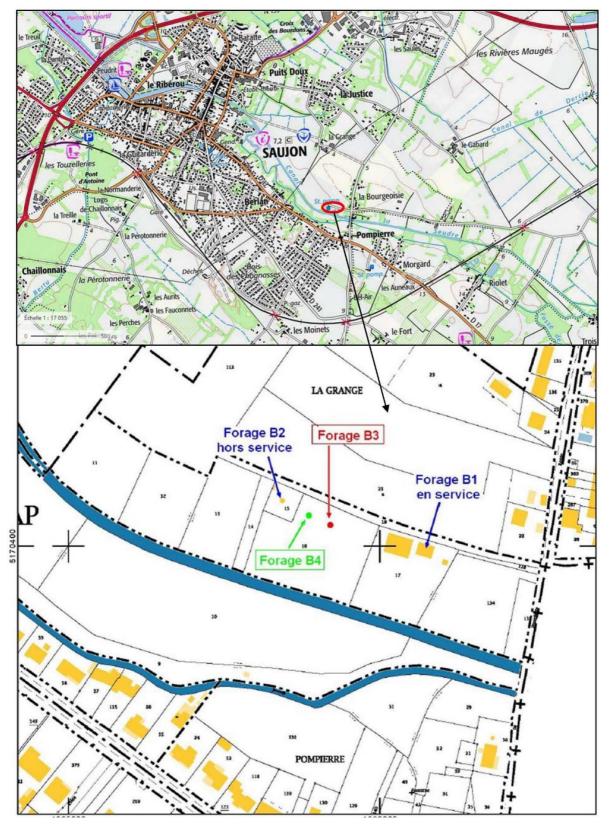
Département : CHARENTE-MARITIME

Commune: SAUJON

Dénomination	La Bourgeoisie B₃
Section	AP
N° parcelles	16
Lieu-dit	« La Bourgeoisie »
Date de réalisation	2017



Figure 3 : Localisation des forages de Saujon « La Bourgeoisie »





II.2 - Coordonnées du captage AEP de Saujon « La Bourgeoisie B₃ »

	Coor	données gé				
	Lambert Zone II étendu		Lambert 93			
	х	Y	X Y		Z/repère en m NGF	Usage
La Bourgeoisie B ₃	346 780	2 079 254	395 407	6 514 984	4 m	Non exploité

Le forage d'eau potable de Saujon « La Bourgeoisie B₃ » est positionné en bordure du canal de la Seudre, qui le sépare des zones urbanisées de Saujon (cf. figures 1 et 3).

III - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE, NATURE, OBJET, VOLUME ET CONSISTANCE DE L'OUVRAGE

III.1 - Rubrique de la nomenclature

Pour le captage de « *La Bourgeoisie B*₃ », les rubriques de la nomenclature au titre du code de l'environnement sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Seuil	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique (1), exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau		
	 Déclaration du forage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ » 		Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappe d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé :		
	 Forage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ » : 500 000 m³/an maximum 	Volume total prélevé > 200 000 m³/an	Autorisation
1.3.1.0	Prélèvement d'une capacité supérieur à 8 m³/h en zone de répartition des eaux	Débit instantané > 8 m³/h	Autorisation



III.2 - Objet et volume de l'ouvrage

	La Bourgeoisie B₃
Nature de l'ouvrage	Forage
N° BSS	BSS004BUJP
Profondeur	150 m
Aquifère	Cénomanien carbonaté captif
Débit horaire instantané	150 m³/h
Production journalière (20h/24)	3 000 m³/j
Production annuelle maximale :	500 000 m³/an
Production d'étiage du 01/04 au 31/10	400 000 m³

III.3 - Nature et consistance du forage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ »

III.3.1 - Descriptif de l'ouvrage

	"La Bourgeoisie B₃"
Commune	Saujon
X (Lambert 93):	395 407 m
Y (Lambert 93):	6 514 980 m
Z estimé :	Z : + 4 m
Parcelle :	Section AP parcelle n° 16
Date de réalisation	Forages Massé Reconnaissance : mars à octobre 2017 Exploitation : 2018
Foration et équipement :	Foration tarière $\emptyset_{1000\mathrm{mm}}$ de 0 à -20 m Foration tarière $\emptyset_{800\mathrm{mm}}$ de -20 à -30 m Foration tricône à l'eau $\emptyset_{600\mathrm{mm}}$ de -30 à -65 m Foration tricône à l'eau $\emptyset_{445\mathrm{mm}}$ de -65 à -110 m Foration tricône à l'eau $\emptyset_{311\mathrm{mm}}$ de -110 à -150 m Tubage acier $\emptyset_{860\mathrm{mm}}$ de 0 à -20 m Tubage acier $\emptyset_{660\mathrm{mm}}$ de 0 à -30 m Tubage acier API $\emptyset_{473\mathrm{mm}}$ de 0 à -65 m Tubage API $\emptyset_{323\mathrm{mm}}$ de 0 à -110 m Cimentation sous pression de 0 à -110 m









Pose du sabot à bille à la base du tubage API Ø 323 mm de 0 à -110 m

Cimentation sous pression : nettoyage du tubage API $\mathcal{O}_{323\,mm}$

Reforation du sabot à bille et du réservoir du Cénomanien carbonaté

La coupe technique permet d'isoler la nappe libre du Coniacien par la présence d'un tubage API \varnothing 323 mm cimenté sous pression à son extrados de la surface jusqu'à – 110 m de profondeur.

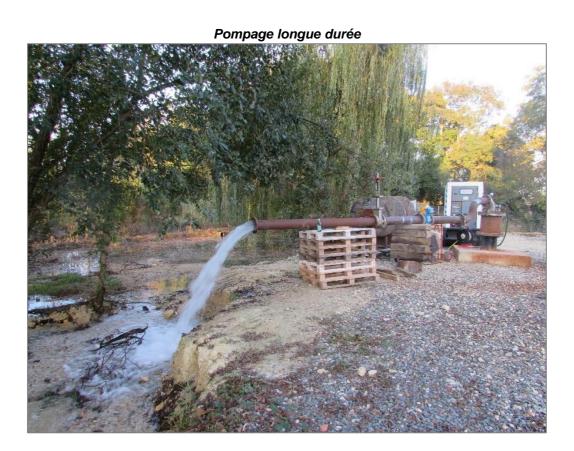
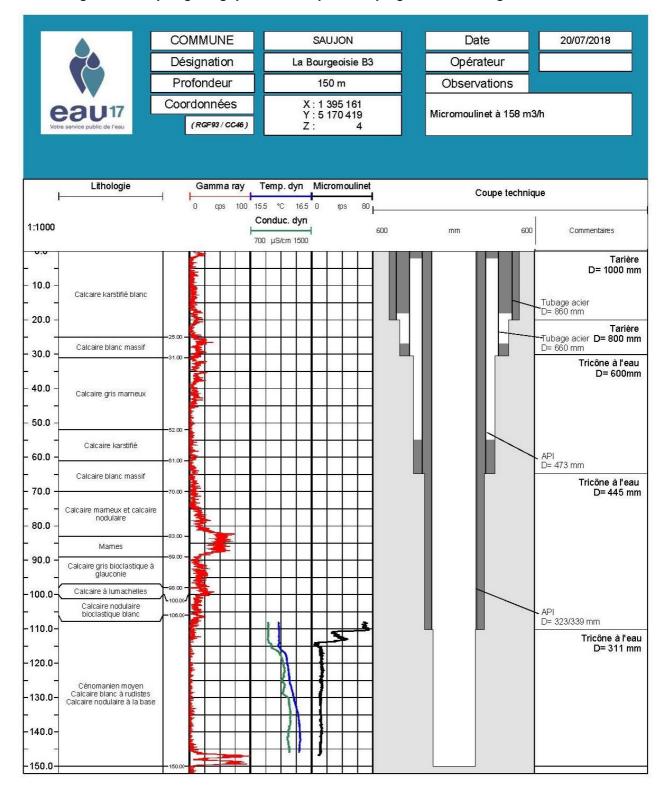




Figure 4 : Coupes géologique et technique du captage de « La Bourgeoisie B3 »





III.3.2 - Essais de pompage sur B3 (Calligée, 2020)

Plusieurs essais par pompage ont été réalisés par Eau 17 sur le forage B3 :

- Un essai par paliers en juin 2018,
- Un essai de 72 h en juillet 2018,
- Un essai de 72 h en octobre 2018.

III.3.2.1 - Essai par paliers

Un essai par paliers enchainés a été réalisé par Eau 17 le 28 juin 2018.

Le but de cet essai est de déterminer les caractéristiques du complexe ouvrage/aquifère (pertes de charge linéaires, quadratiques, débit critique...).

L'évolution des niveaux d'eau est présentée sur la Figure n°5 ci-dessous. L'aquifère du Cénomanien, exploité en trou nu à partir de 110 m de profondeur n'a pas été dénoyé.

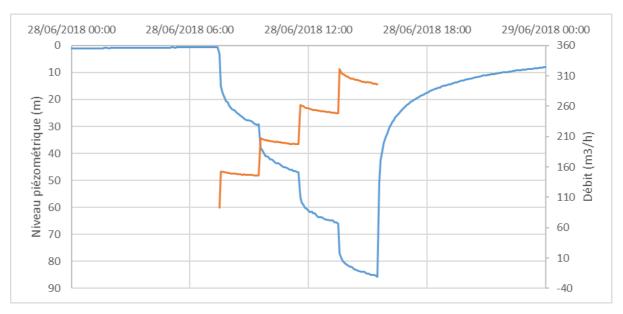


Figure 5 : Evolution du niveau piézométrique et du débit durant l'essai de pompage par paliers de B3 de juin 2018

Les données issues de cet essai sont récapitulées dans le tableau suivant.

Caractéristiques issues de l'essai par paliers sur B3 de juin 2020

Palier	Débit (m3/h)	Rabattement (m)	Débit spécifique (m3/h/m)	Rabattement spécifique (m/m3/h)	Perte de charge linéaire (m)	Perte de charge quadratique (m)	Perte de charge totale (m)	Perte de charge quadratique (%)
1	146	28.60	5.10	0.20	18.54	10.83	29.37	37%
2	201	46.40	4.33	0.23	25.53	20.52	46.05	45%
3	253	65.40	3.87	0.26	32.13	32.52	64.65	50%
4	304	85.00	3.58	0.28	38.61	46.95	85.56	55%



La courbe caractéristique est présentée sur la Figure n°6. Les pertes de charge quadratiques deviennent supérieures aux pertes de charge linéaires à partir de 250 m³/h (rabattement de 65 m).

A noter que les pertes de charge quadratiques sont surestimées du fait que les paliers des essais ont été enchaînés.

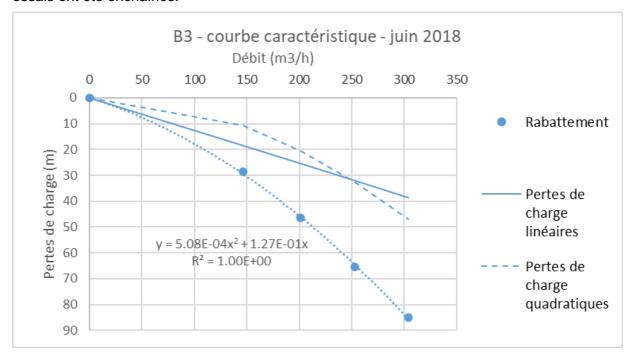


Figure 6 : Courbe caractéristique du forage B3

III.3.2.2 - Essais de longue durée

Evolution piézométrique

Un 1^{er} essai de 72 h a été réalisé sur B_3 entre le 2 et le 5 juillet 2018, suite aux essais par paliers. Le débit de pompage a varié de 230 à 183 m³/h sur la 1ère partie de l'essai. Celui-ci a été augmenté à 208 m³/h pour terminer à 200 m³/h. Le débit moyen était de 196 m³/h.

Un 2^e essai de 72 h a été réalisé sur B_3 entre le 22 et le 25 octobre 2018. Le débit de pompage a varié de 200 m³/h en début d'essai à 157 m³/h en fin d'essai. Le débit moyen était de 162 m³/h.

Les niveaux d'eau ont été suivis sur les forages B₃ et B₄. L'évolution du niveau en fonction du débit est présentée sur les Figure 7 à 10. Les niveaux d'eau dans le forage B₄ sont perturbés par les pompages aux alentours. A noter qu'aucune incidence des pompages sur B₃ n'est visible sur B₄.

Les rabattements observés sont récapitulés dans le tableau page suivante.



Rabattements observés lors des essais de pompage sur B3

Date	Débit (m3/h)	Temps de pompage (h)	Rabattement B3 (m)	Débit spécifique (m3/h/m)	Rabattement spécifique (s	Incidence B4 (m)
4/7/2018	183	41	64,5	2,84	0,35	0
5/7/2018	202	72	74,9	2,70	0,37	0
25/10/2018	157	72	56	2,18	0,36	0

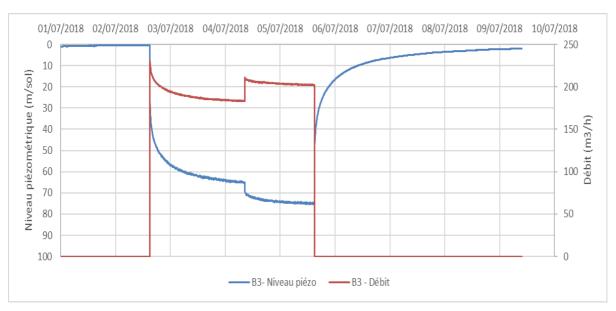


Figure 7 : Evolution du niveau piézométrique et du débit lors de l'essais de longue durée sur B3 de juillet 2018

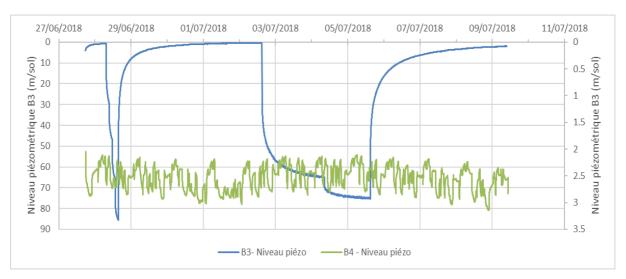


Figure 8 : Evolution des niveaux piézométriques sur B3 et B4 lors des essais de longue durée sur B3 de juillet 2018



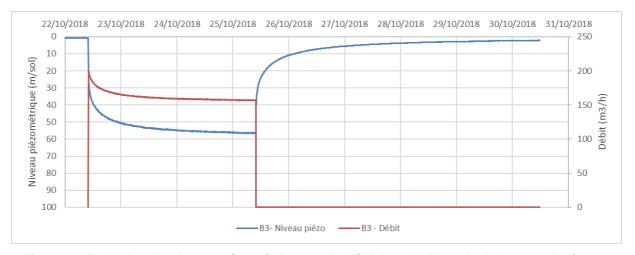


Figure 9 : Evolution du niveau piézométrique et du débit lors de l'essais de longue durée sur B3 d'octobre 2018

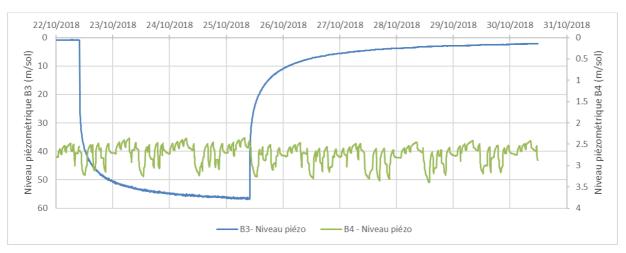


Figure 10 : Evolution des niveaux piézométriques sur B3 et B4 lors des essais de longue durée sur B3 d'octobre 2018

Paramètres hydrodynamiques

Les paramètres hydrodynamiques ont été calculés par la formule de Jacob. Les données sont récapitulées dans le tableau suivant.

Résultats des paramètres hydrodynamiques issus des essais par pompage sur le forage B3

	В3	juil-18	oct-18
	Q1 (m3/h)	183.5	159
Descente	T1	9.69E-04	1.14E-03
Descente	Q2 (m3/h)	202	157
	T2	1.14E-03	1.14E-03
Remontée	T1	8.08E-04	8.24E-04
Kemontee	T2	4.33E-04	4.45E-04
OLIMB	Т	1.20E-03	1.14E-03
OUAIP	S	8.00E-03	8.00E-03
	Limite étanche (m)	10	24
	Limite alimentée	-	200



Suivi des paramètres physico-chimiques

Durant les essais de pompage, la température, la conductivité, le pH, la turbidité, l'oxygène dissous ont été suivis en continu.

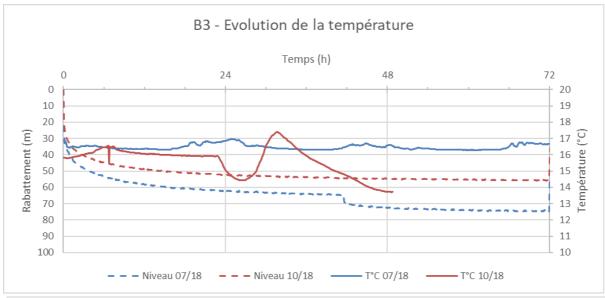
L'évolution des différents paramètres est présentée sur la Figure n°11.

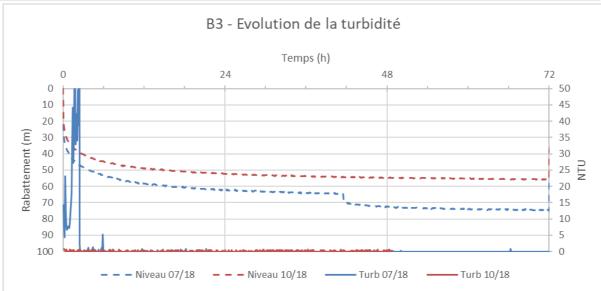
Les données sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

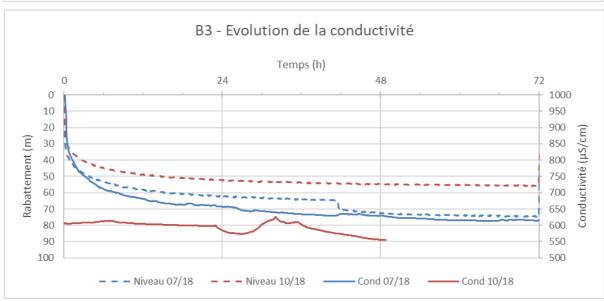
Données des paramètres physico-chimiques lors des essais de pompage sur B3

	Température °C	Turbidité NTU	Conductivit é µS/cm	рН	Oxygène dissous mg/l	Oxygène dissous %sat			
	juil-18								
Min	16.29	0.00	613	6.41	0.32	4.00			
Moyenne	16.48	1.13	651	6.95	2.09	26.31			
Max	16.98	275	1019	7.00	3.51	44.60			
Max-Min	0.69	275	405	0.59	3.19	40.60			
Max/Min	1.04		1.66	1.09	10.97	11.15			
Tendance	cyclique (// T°ext)	baisse	baisse	augmentation	stable	stable			
			oct-18						
Min	13.71	0.00	555	6.85					
Moyenne	15.62	0.13	593	6.97					
Max	17.40	0.80	625	7.01					
Max-Min	3.69	0.80	70	0.16					
Max/Min	1.27		1.13	1.02					
Tendance	cyclique (// T°ext)	baisse	baisse	augmentation					











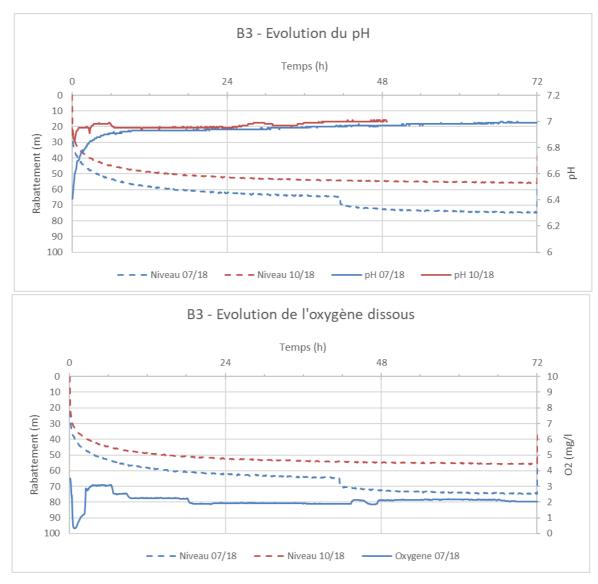


Figure 11 : Evolution des paramètres physico-chimiques lors des essais sur le forage B3



III.4 - Qualité de la ressource en eau

L'eau brute du forage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ » a fait l'objet des analyses complètes suivantes assurées par le Laboratoire agréé de La Rochelle

Les principaux paramètres sont les suivants :

	Basse	s eaux	Hautes eaux
	17LH.4854-1 du	18 LH.5907-1 du	18 LH.11608-1 du
	16/06/2017	05/07/2018	25/10/2018
Température (°C)	16.8	16.5	15.9
Conductivité (µS.cm ⁻¹)	729	788	756
рН	7.0 à 16.8°C	6.9 à 16.5°C	7.0 à 15.9°C
Alcalinité (TAC °F)	34.1	34.3	33.5
Oxygène dissous (mg/l)	1.1	2.5	<1
Chlorures (mg/l)	40	53	41.7
Sulfates (mg/l)	10	10	9
Nitrates (mg/l)	<1	<1	<1.0
Calcium (mg/l)	114	126	121
Sodium (mg/l)	22	23	22
Magnésium (mg/l)	15	15	15
Turbidité (unité NTU)	0.72	4.4	0.43
Fer (µg/I)	284	331	335
Nitrites (mg/l)	<0.05	<0.05	<0.01
Atrazine 2 Hydroxy (AD2H)	0.012	<0.010	<0.01
Atrazine déséthyl (DEA) (µg/l)	<0.010	<0.010	<0.010
Atrazine déisopropyl (DIA) (μg/l)	<0.010	<0.010	<0.010
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA) (μg/l)	<0.020	<0.020	<0.020
Simazine (µg/l)	<0.010	<0.010	<0.010
Total pesticides (µg/l)	<seuil< td=""><td><seuil< td=""><td><seuil< td=""></seuil<></td></seuil<></td></seuil<>	<seuil< td=""><td><seuil< td=""></seuil<></td></seuil<>	<seuil< td=""></seuil<>

L'eau captée est limpide, sans odeur ni couleur, de type bicarbonatée calcio-magnésienne et montre l'absence de nitrates. Elle est de bonne qualité bactériologique. Elle ne présente pas de pesticides.

Seuls les teneurs en fer dépassent la norme de potabilité en vigueur pour l'eau distribuée et devront faire l'objet d'un traitement.



IV - INCIDENCES DU PROJET

IV.1 - Analyse de l'état initial

IV.1.1 - Climatologie

(Réf. : Station Météo-France de ROYAN entre 1961 et 2010)

Le climat de Charente-Maritime est de type océanique à la fois doux et humide.

La répartition des pluies est assez homogène avec des maximums en automne (101 mm en novembre) et des minima en début d'été (43 mm en juillet), pour une moyenne annuelle à 852 mm.

IV.1.2 - Contexte géologique et hydrogéologique

IV.1.2.1 - Contexte géologique

Le secteur de Saujon se situe sur le flanc Sud-Ouest de l'anticlinal de Jonzac, dont l'axe globalement orienté NNO-SSE à NO-SE passe à l'Est, approximativement par Sablonceaux, Pisany et Montpellier-de-Médillan. L'axe de l'anticlinal plonge quant à lui légèrement vers le Sud-Est.

La zone d'étude recouvre presque toute la série sédimentaire d'âge Crétacé supérieur, du Cénomanien au Campanien (cf. figures n° 12 & 13). Dans ce cadre structural, les couches présentent un très faible pendage vers le Sud-Ouest (1 à 4° maximum), et les terrains affleurent en bandes plus ou moins larges sub-parallèles d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est.

La nature des formations constituant l'anticlinal est la suivante :

			Lithologie sommaire des formations reconnues dans l'anticlinal de Jonzac		
IV ère	Quaternaire indifférencié		Argile noire (bri), sables dunaires		
ère	Eocène		Sables et argiles		
		Maestrichtien	Calcaire bioclastique à rudistes		
		Campanien	Calcaire crayo-marneux		
	œ	~	œ	Santonien	Calcaire marneux à glauconie, calcaire crayo- marneux
E E	RIEU	Turonien supérieur	Calcaires à rudistes		
SECONDAIRE	SUPERIEUR	Turonien inférieur	Marnes, Calcaires fins et calcaires détritiques à Huîtres		
00	race	Cénomanien supérieur	Calcaires détritiques et grès à Huîtres		
S	CRETACE	Cénomanien moyen	Calcaires à Rudistes et à Orbitolines		
		Cénomanien inférieur et Infra- Cénomanien	Calcaires détritiques et glauconieux au sommet Sables gris et argiles noires feuilletées, lenticulaires, riches en lignite et en pyrite à la base, Argile et sables transgressifs sur le Jurassique		
		Jurassique supérieur Tithonien	Calcaire, marne (évaporites)		

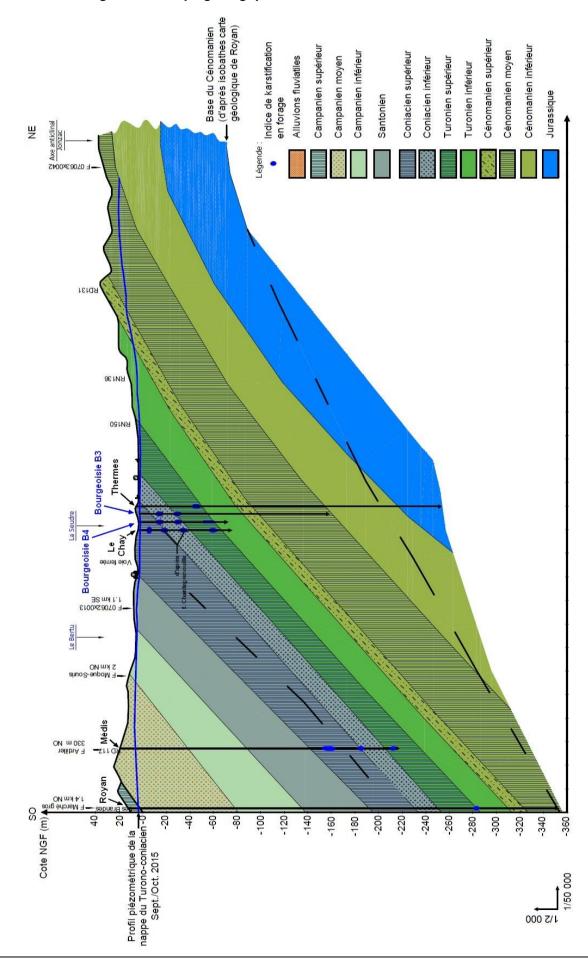


Source fond cartographique : BRGM Système de coordonnées : RGF93 Lambert 93 Ellipsoïde : GRS 80 Distances : Mètres BSS cavités Géologie Ouvrages —— Axe anticlinal ▼ Captages AEP Hydrologie eau17 - Linéaments Karst Echelle: 1 / 50 000 (Format A3) Cours d'eau BD Carthage calligée — Vallées seches 3 km

Figure 12 : Contexte géologique du secteur de Saujon



Figure 13 : Coupe géologique NE-SO du secteur MEDIS-LE CHAY





L'histoire géologique sommaire du secteur est la suivante :

- Le Jurassique supérieur terminal ou Tithonien marque une phase d'émersion majeure qui va conduire à la disparition progressive du milieu marin pour faire place à un milieu continental. Des faciès évaporitiques sont associés aux sédiments (ex. : pointe de Chassiron). Ce sont les répercussions de la création du Proto-Atlantique.
- Entre les formations franchement carbonatées du Crétacé supérieur (base du Crétacé supérieur : -97 Millions d'Années) et le sommet du Jurassique supérieur (-145 Millions d'Années) se développe une formation argilo-sableuse : l'infra-Cénomanien. Elle est reconnue à l'affleurement dans le secteur de Cadeuil (sablières de Cadeuil) et sur le flanc Nord du synclinal de Saintes. Cette formation couvrant pratiquement 50 Millions d'Années pourrait correspondre au Wealdien décrit au Sud de la Grande Bretagne.
- le Cénomanien marque le retour progressif de la sédimentation détritique carbonatée (succession d'horizons calcaires et sablo-argileux) qui culmine au Cénomanien moyen (calcaire à alvéolines). La fin du Cénomanien et la base du Turonien marquent un approfondissement de l'aire de dépôt progressivement isolé des apports sableux. (L'étage du Cénomanien a été défini au Mans).
- suite aux dépôts successifs matérialisés par les calcaires bioclastiques faiblement glauconieux du Turonien et du Coniacien, les calcaires marneux du Santonien et crayo-marneux du Campanien constituent la puissante formation semi-perméable à imperméable du Crétacé Supérieur. (L'étage du Turonien a été défini à Tours, celui du Coniacien à Cognac, celui du Santonien à Saintes et celui du Campanien dans la champagne saintongeaise).
- les derniers carbonates se sont déposés au Campanien final ("Maastrichtien"). Ces carbonates représentent l'étage le plus élevé de l'ère secondaire et ont été définis en Hollande (à Maastricht).
- l'orogenèse alpine (formation des chaînes pyrénéennes et alpines : 50 à 60 Millions d'Années) est responsable de la formation de l'anticlinal de Jonzac. Les carbonates ont été ensuite émergés et ont subi une érosion, une altération et une karstification
- De l'Eocène jusqu'à l'Oligocène (ère tertiaire) les formations argilo-sableuses détritiques terrigènes résultant du démantèlement des massifs cristallins et métamorphiques du Massif Central ont recouvert les paléoreliefs développés sur les formations carbonatées.
- Après les différentes glaciations du **Quaternaire**, les formations marines et fluviomarines du Flandrien tapissent les paléo-vallées. Enfin, les cordons dunaires apparaissent sur la frange littorale.



Lithostratigraphie au droit du site de Saujon « La Bourgeoisie »

Au droit du site de Saujon « *La Bourgeoisie B*₃ », les travaux de foration ont permis de reconnaitre les successions lithologiques jusqu'à -150 m. Pour la partie basale (150 à 195 m), les données proviennent du forage thermal de Saujon (P. Pouchan 2012). Le log lithostratigraphique reconstitué est le suivant :

	Succession lithologic	que au forage de	Saujon « La Bourgeoisie B ₃ »			
IV ère	Quaternaire indifférencié	0 à -0.5 m :	Terre végétale			
	Coniacien	-0.5 à ≈ -25 m :	Calcaires bioclastiques à glauconie et grès à ciment carbonaté			
	Turonien Supérieur	≈-25 à ≈ -40 m :	Calcaire marneux à glauconie,			
RIEUR	Turonien Moyen	≈-40 à ≈ -75 m	Calcaire bioclastique, parfois saccharoïde			
UPEF	Turonien inférieur	-75 à – 90 m	Calcaire marneux et marnes			
CRETACE SUPERIEUR	Cénomanien supérieur	-90 à -110 m	Calcaire marneux, argiles, grés glauconieux			
CRET	Cénomanien Moyen	-110 à -140 m	Calcaire blanc bioclastique, calcaire nodule			
	Cénomanien inférieur *	-140 à -174 m ?	Argile, calcaire Argile, argile sableuse, sable à la base			
	Infra-Cénomanien*	-174 à -195 m ?	Argiles à lignite, sables argileux, sables			

^{*:} forage thermal de Saujon (P. Pouchan 2012).

IV.1.2.2 - Contexte hydrogéologique

La succession verticale de formations perméables et imperméables permet la superposition des aquifères suivants (cf. Figure n°14) :

- L'aquifère libre à semi-captif du Turono-coniacien à porosité matricielle, de fissures, et karstique, est exploité par les forages de Saujon « La Bourgeoisie B₁ » (et prochainement B₄) ainsi que par le champ captant de Le Chay « Pompierre P₂ & P₃ »
- L'aquifère captif du Cénomanien moyen carbonaté- à porosité matricielle, de fissures. Cet aquifère n'était jusqu'à présent pas reconnu comme ressource exploitable pour l'alimentation en eau potable dans le flanc sud-ouest de l'anticlinal de Jonzac.

Le forage de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » est le seul point d'accès sur la partie captive de cet aquifère.

• Le multicouche captif argilo-sableux du Cénomanien inférieur/intra-Cénomanien constitué de sables mal classées, d'argile à lignite ou bariolée. Il est exploité par le forage « Louis Dubois » des thermes de Saujon entre -173,5 et -192,5 m de profondeur.



Figure 14 : Représentation schématique de la coupe technique du forage de « Bourgeoisie B₃ » (commune de Saujon) dans la succession lithostratigraphique des nappes captives du Crétacé supérieur

ETAGE GEOLOGIQUE	NAPPE / IMPERMEABLE	LITHOLOGIE DU RESERVOIR (épaisseur reconnue en m) Nature des horizons imperméables (gris foncé et semi perméables (gris clair))				
Oligocène Eocène	Multicouche du Tertiaire	Alternance d'horizons de graviers, sables et argiles				
	Imperméable :	argile, argile sableuse				
Campanien final ("Maestrichtien" C7)	Nappe du Maestrichtien C7	calcaire trés karstifié (épaisseur de 0 à 50 m. env.)				
Campanien Imperméable : C6		calcaire crayo-marneux, silex (épaisseur = 250 m environ)				
Santonien - C5	Semi-perméable :	calcaire, marnes (épaisseur = 60 m environ)				
Coniacien C4 Turonien C3	Nappe du Turono- Coniacien C3 et C4 (et Santonien C5)	(épaisseur de 30 à 100 m environ) calcaire grès dans la partie basale Moyen et supérieur (épaisseur de 25 à 85 m environ) : calcaire				
	_ Imperméable :	Inférieur : "Ligérien" (épaisseur de 5 à 15 m environ) marnes et calcaires marneux Supérieur (env. 20m) : calcaire marneux, argile gréseuse				
Cénomanien C2	Nappe du Cénomanien carbonaté C1 et C2	Moyen (env.25 m) : calcaire Inférieur (30 à 40 m) : alternances de calcaires, grès, sables, argiles				
	Imperméable :	Inférieur (basal) : prédominance de faciès gréso-argilo-sableux (épaisseur extrêmement variable)				
		Argiles de la partie sommitale (épaisseur de 10 à 20 m env.)				
Infra-Cénomanien Infra C1	Multicouche de Infra- Cénomanien / Cénomanien inférieur (Infra C1/C1)	(épaisseur de 0 à 100 m env.) Alternance d'horizons sablo-argileux et d'argile sableuse				
Portlandien JURASSIQUE	Imperméable :	Calcaire, calcaire marneux, marnes (argiles)				

COUPE TECHNIQUE

capté
c

Saintes, Août 2021



Aire d'alimentation de l'aquifère captif du Cénomanien moyen carbonaté à l'affleurement

Les horizons du Cénomanien moyen carbonaté sont visibles à l'affleurement à 4.5 km au Nord-Est de Saujon, suivant une bande de terrain orientée NW-SE. Constituant le flanc Sud-Ouest de l'anticlinal de Jonzac, cette formation s'ennoie en se déplaçant vers l'estuaire de la Gironde, pour se retrouver à 150 m de profondeur au droit du site de la Bourgeoisie.

Piézométrie de la nappe captive du Cénomanien Carbonaté.

« Le forage de « La Bourgeoisie B₃ » capte la nappe captive du Cénomanien carbonaté. Les affleurements les plus proches se situent à environ 8 km du Nord-Est au Sud-Est.

Dans ce secteur, deux campagnes piézométriques ont été réalisées par Calligée. Elles n'ont pas permis de différencier les isopièzes de la nappe libre du Cénomanien de celles de la nappe du Turono-coniacien.

La mise en pression progressive de la nappe du Cénomanien carbonaté sous le Turonien inférieur doit probablement s'amorcer en rive droite de la Seudre.

Etant donné l'absence de forages correctement tubés et cimentés, aucun élément ne permet de pouvoir établir une ébauche piézométrique de la nappe captive du Cénomanien carbonaté. Cette nappe est artésienne au droit du champ captant de « La Bourgeoisie ». Elle doit trouver très probablement son alimentation à l'Est et au Sud-Est » (Calligée, 2019).

« Les suivis, effectués depuis fin 2018 par EAU17 sur ce forage, montrent un artésianisme important pendant la plus grande partie de l'année (cf. Figure 15 page suivante). Les niveaux de hautes eaux se situent 1 à 2 m audessus du repère de mesure, lui-même à 0,63 m/sol (artésianisme de 1,5 à 2,5 m au-dessus du sol). Les niveaux de basses eaux de 2019 sont situés quelques centimètres sous le sol, avec des variations interannuelles faibles de l'ordre de 3 m sur la période des mesures ». (H Nadaud, 2021)



Equipement du forage B₃ pour le suivi de l'artésianisme.



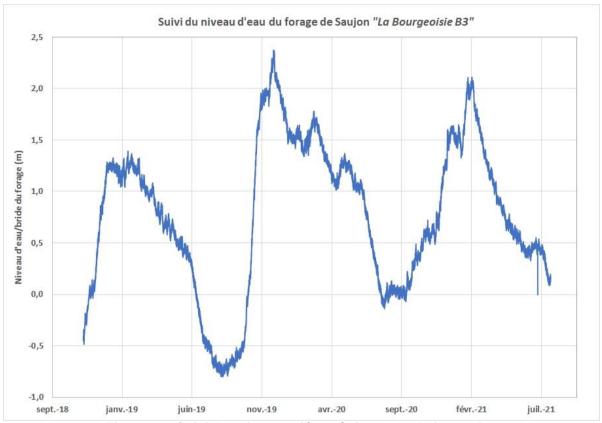


Figure 15 : Suivi des niveaux piézométriques sur le forage B3

IV.1.3 - Contexte hydrologique – Le réseau hydrographique

Le forage se situe à 50 m de la Seudre globalement orienté Est-Ouest, en prolongement de l'actuelle station d'eau potable. Le secteur se situe en limite de zone inondable.

La plateforme est au-dessus du terrain naturel inondable et un dé de propreté, une tête étanche rende hors d'eau la ressource exploitée. Les futurs travaux d'équipement du forage intégreront ces contraintes vis-à-vis de la proximité de cet ouvrage avec les risques de crues de la Seudre en hiver.

IV.1.4 - Milieu naturel

Les parcelles autour du captage ne présentent aucun intérêt remarquable en matière de richesses naturelles (faune ou flore).

Le captage de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » est situé plus de 2 km en amont de la zone Natura 2000 FR5400432 Marais de la Seudre (directive habitats) et FR5412020 Marais de la Seudre et Sud Oléron (directive oiseaux). De même vis-à-vis de la ZNIEFF1 n°540120007 Marais de Seudre et la ZNIEFF2 n°540007610 Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron (cf. figure 16).

Ces zones naturelles sont implantées en aval de l'aire d'alimentation supposée du captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ ».

La basse vallée de la Seudre, notamment ces zones naturelles classées, fait par ailleurs l'objet d'un classement à l'inventaire des zones humides du département.



Le périmètre de protection immédiate (PPI) du champ captant de Saujon « *La Bourgeoisie* » est située en limite de zone inondable. La tête de forage sera toutefois réhaussée et mise hors sol lors des travaux de restructuration de la station d'eau potable (2022/2024).

IV.1.5 - Milieu humain

La population de Saujon est de 7317 habitants (Données INSEE de 2016). Le territoire de Royan est très fréquenté en période estivale, cependant la commune de Saujon n'est que peu impactée par une hausse de la population.

Rejets domestiques :

L'assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) sur la commune de Saujon.

La commune de Saujon dispose d'un réseau d'assainissement collectif.

Les eaux usées collectées sont dirigées vers une station d'épuration localisée sur la commune de St Palais sur Mer.

> Gestion des eaux pluviales :

La commune de Saujon ne dispose d'aucun schéma de gestion des eaux pluviales. Aucun règlement spécifique n'existe. Les eaux pluviales sont collectées par un réseau busé sur les parties agglomérées et par des fossés à ciel ouvert sur le reste du territoire communal. Elles suivent la topographie générale avant de s'infiltrer ou de rejoindre les différents cours d'eau présents sur le secteur.

Activités industrielles, artisanales et touristiques (cf. figure n°17) :

On dénombre de nombreux artisans employant de 1 à 6 salariés.

Comme activité importante, notons que la société Soufflet Atlantique localisée rue des Alluchons (Le Chay) est spécialisée dans les activités de soutien à l'agriculture et de traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...).

Aux dires de la municipalité, un projet de création d'une unité de méthanisation est en cours. Celui-ci mené par un groupement d'agriculteur pourrait voir le jour à l'Ouest de la commune de Le Chay.



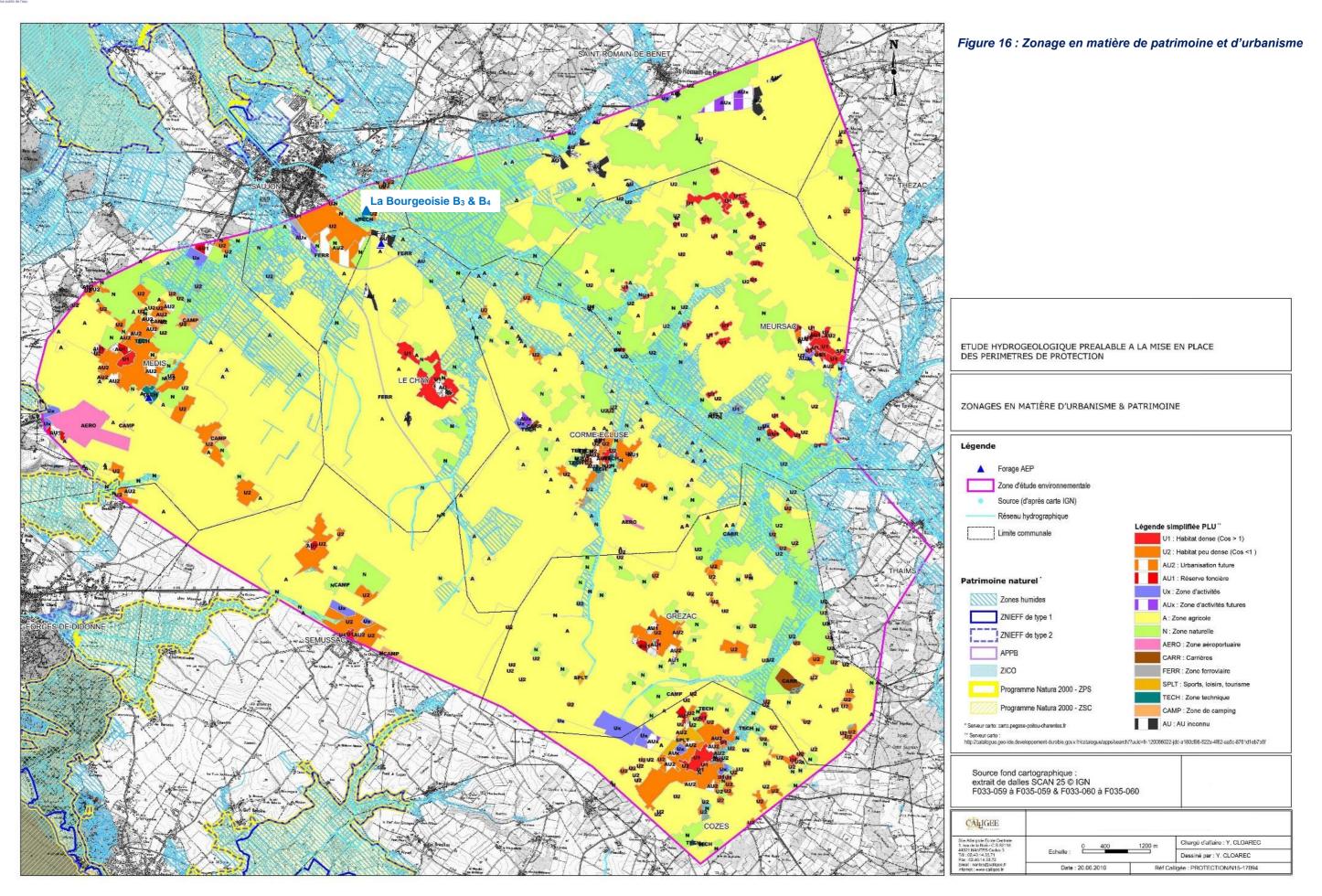
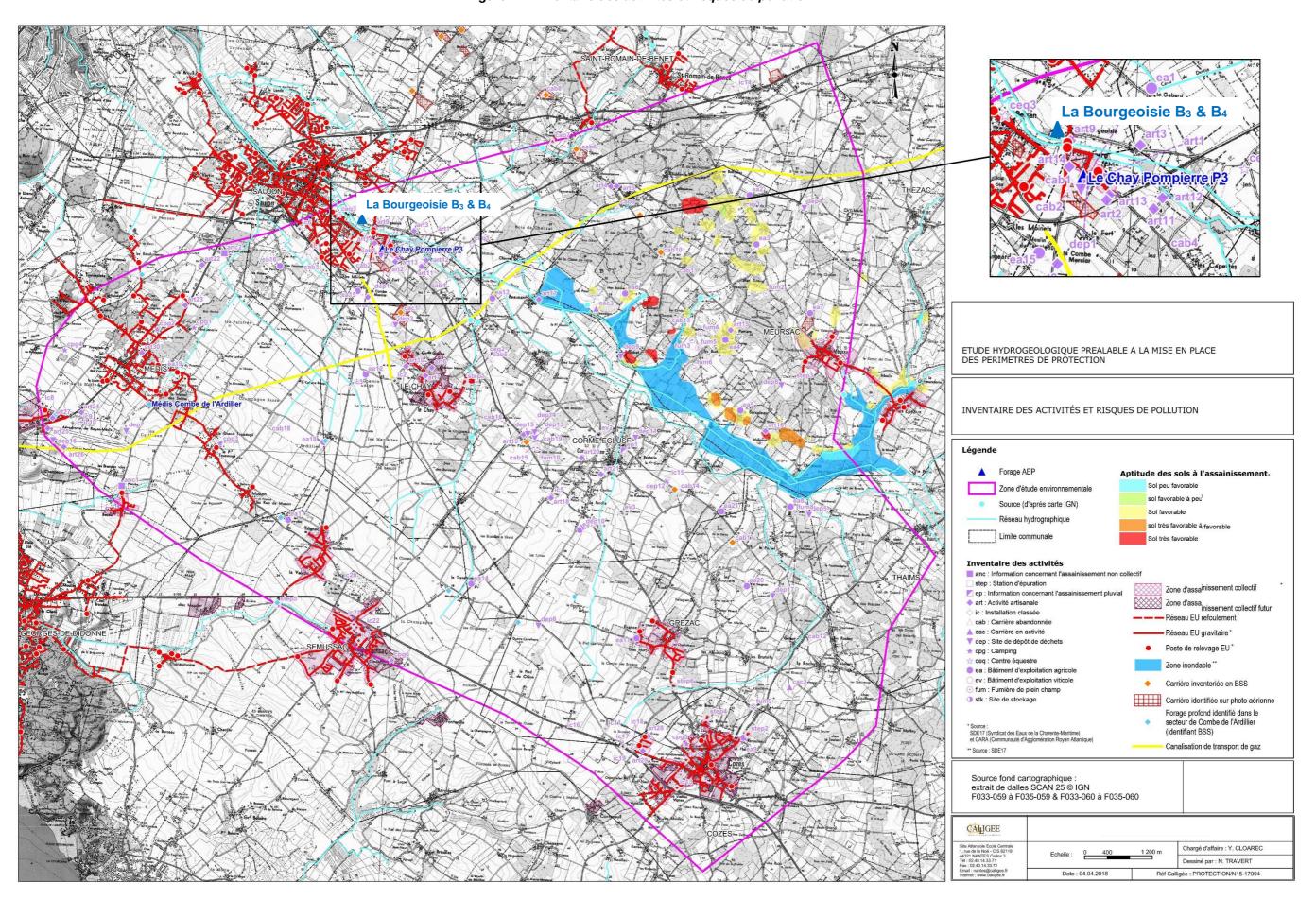




Figure 17 : Inventaire des activités et risques de pollution





> Les infrastructures routières :

Les principaux axes de circulation sur la commune de Saujon sont les suivants :

- route nationale RN150 Saintes-Royan à l'Ouest en traversée du bourg,
- routes départementales de 2^{ème} catégorie, dont à proximité du captage de Saujon la RD117 reliant Saujon et Semussac.

Hormis la RN150, aucune route ne dispose d'ouvrages spécifiques pour la gestion des ruissellements. Ceux-ci sont interceptés par des fossés le cas échéant.

Sur la RN150 (commune de Médis), la DIR Atlantique indiquait pour 2017 le trafic moyen journalier suivant : 16 703 véhicules / jour (double sens), dont 4,85% de poids lourds. En 2012, le comptage indiquait 16 097 véhicules / jour (double sens), dont 4,95% de poids lourds.

Sur le réseau routier départemental, le trafic moyen journalier pour la RD17 est de 2 075 véhicules/jour et de 4 283 véhicules / jour pour la RD117 (double sens, tous véhicules – chiffres 2016).

> Canalisations de transport :

Aucune canalisation de transport de matières dangereuses (Gaz, Hydrocarbures, Produits chimiques) n'est recensée sur la commune de Saujon (source : géorisques.gouv.fr).

> Pollutions d'origine agricole :

Les bâtiments d'exploitation agricole les plus proches du champ captant de Saujon sont les suivants (cf. figure 17).

Identi	fiant	Description de l'activité
ea	1	bâtiments d'exploitation agricole (à ≈ 1 100 m au Nord-Est du captage)

> Synthèse des risques de pollution pour le captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ » :

La nappe captive du Cénomanien carbonaté est naturellement protégée des activités de surface. Le principal risque est la présence de forages privés sans isolation internappes, provoquant dans ce secteur une fuite chronique de pression du réservoir vers les nappes sus-jacentes. Des inversions de flux d'eaux de médiocre qualité pourraient rejoindre l'aquifère capté.

Le seul forage en domaine captif est celui des thermes de Saujon qui exploite l'aquifère argilo-sableux du Cénomanien inférieur/Infra-Cénomanien.



IV.2 - Analyse des incidences liées au captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ »

Le captage se situe en zone périurbaine, sur la parcelle n° 16, section AP, qui appartient à Eau 17.

Il est référencé en zone Nep (zone naturelle spécifique au périmètre de protection du captage d'eau potable) sur le PLU approuvé en 2013.

La Justice

A Justice

A Justice

A Justice

A Justice

A Justice

A Justice

Berlan

Captage de La Bourgeoisie

No Date Captage de La Bourgeoisie

No Date

Figure 18 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme de Saujon (révision 2013)

Environnement du projet- Le site n'est pas concerné par :

- un plan de prévention de risques naturels ;
- un périmètre de stockage de gaz.

A noter que la commune de Saujon fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels par submersion marine. Ce document est prescrit mais pas encore approuvé (source : géorisques.gouv.fr).



Périmètres de protection (H. Nadaud, 2021)

Le captage de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » bénéficie de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée en cours d'officialisation. Il est également concerné par le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable de Saujon « La Bourgeoisie B_1 » dont Eau 17 est également maître d'ouvrage.

Figure 19 : Périmètre de protection immédiate des captages B3 et B4 de La Bourgeoisie

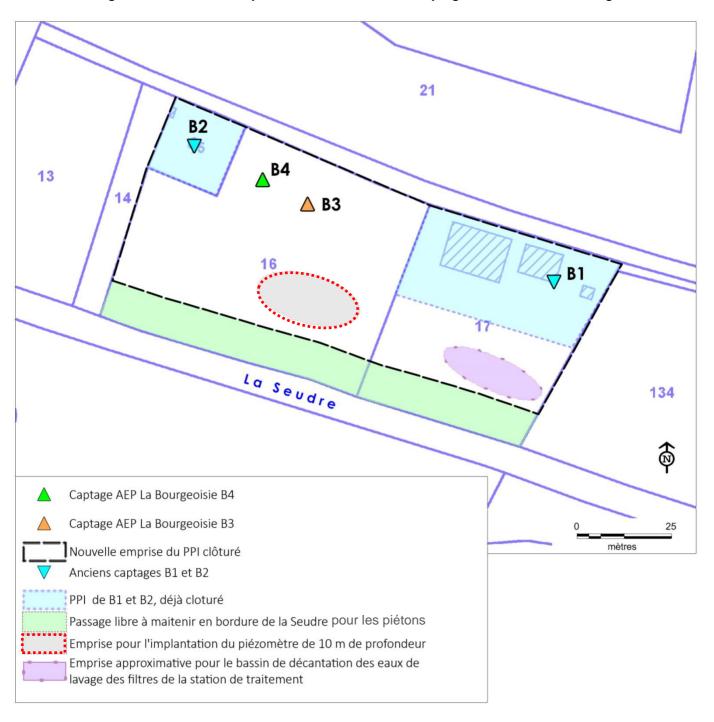
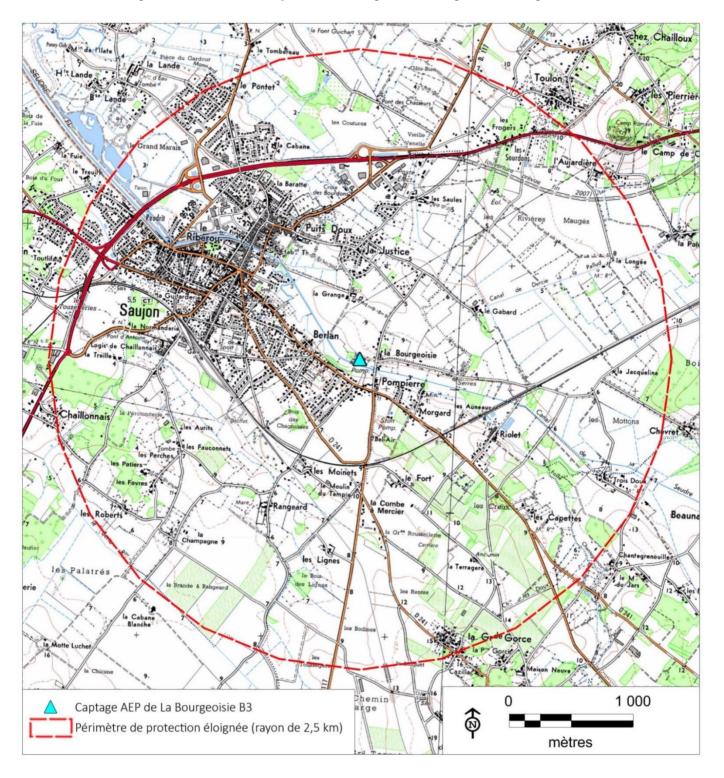




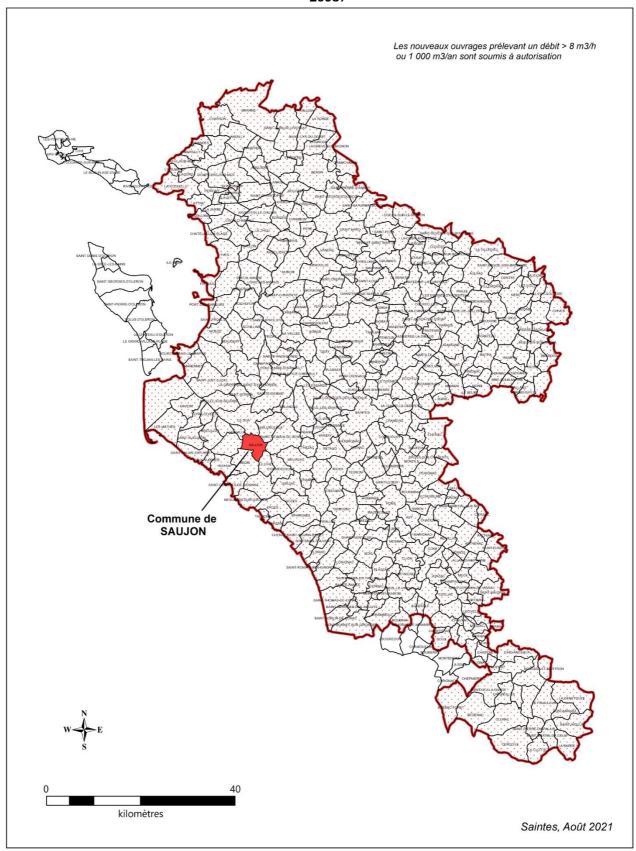
Figure 20 : Périmètre de protection éloignée du forage « La Bourgeoisie B₃ »





Zone de répartition - Le captage de Saujon est situé en zone de répartition des eaux.

Figure 21 : Communes classées en zone de répartition des eaux (arrêté préfectoral du 02 Décembre 2003)





IV.2.1 - Incidences sur les eaux superficielles

Le forage B₃, captant les eaux de la nappe captive du Cénomanien au-delà de 113 m de profondeur, les prélèvements n'auront aucune incidence directe sur les eaux superficielles, notamment la Seudre et les milieux associés (dont les zones Natura 2000 FR5400432 et FR5412020).

Les essais de pompage sur B₃ ont montré que les rabattements engendrés sur les ouvrages exploitant la nappe du Turono-Coniacien étaient nuls.

IV.2.2 - Incidences sur les eaux souterraines

L'incidence du forage B₃ se ferait ressentir théoriquement dans un rayon de 1 600 m avec un rabattement inférieur à 1 m au-delà de 1 000 m.

Les seuls captages recensés en domaine captifs sont ceux de la station thermale de Saujon, situés à plus d'1 km au nord-ouest du forage B₃. Ces forages exploitent le multicouche captif argilo-sableux de l'Infra-Cénomanien /Cénomanien inférieur alors que le forage B₃ s'adresse à la nappe captive sus-jacente des calcaires du Cénomanien moyen. Ces deux aquifères sont isolés par des horizons argileux.

Le suivi piézométrique en continu sur le forage B₃, non exploité depuis deux ans, n'a pas montré d'incidence des pompages des forages des thermes sur le forage B₃.

IV.2.3 - Incidences sur la zone Natura 2000

Le captage de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » est situé plus de 2 km en amont de la zone Natura 2000 FR5400432 Marais de la Seudre (directive habitats) et FR5412020 Marais de la Seudre et Sud Oléron (directive oiseaux). De même vis-à-vis de la ZNIEFF1 n°540120007 Marais de Seudre et la ZNIEFF2 n°540007610 Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron (cf. figure 22).

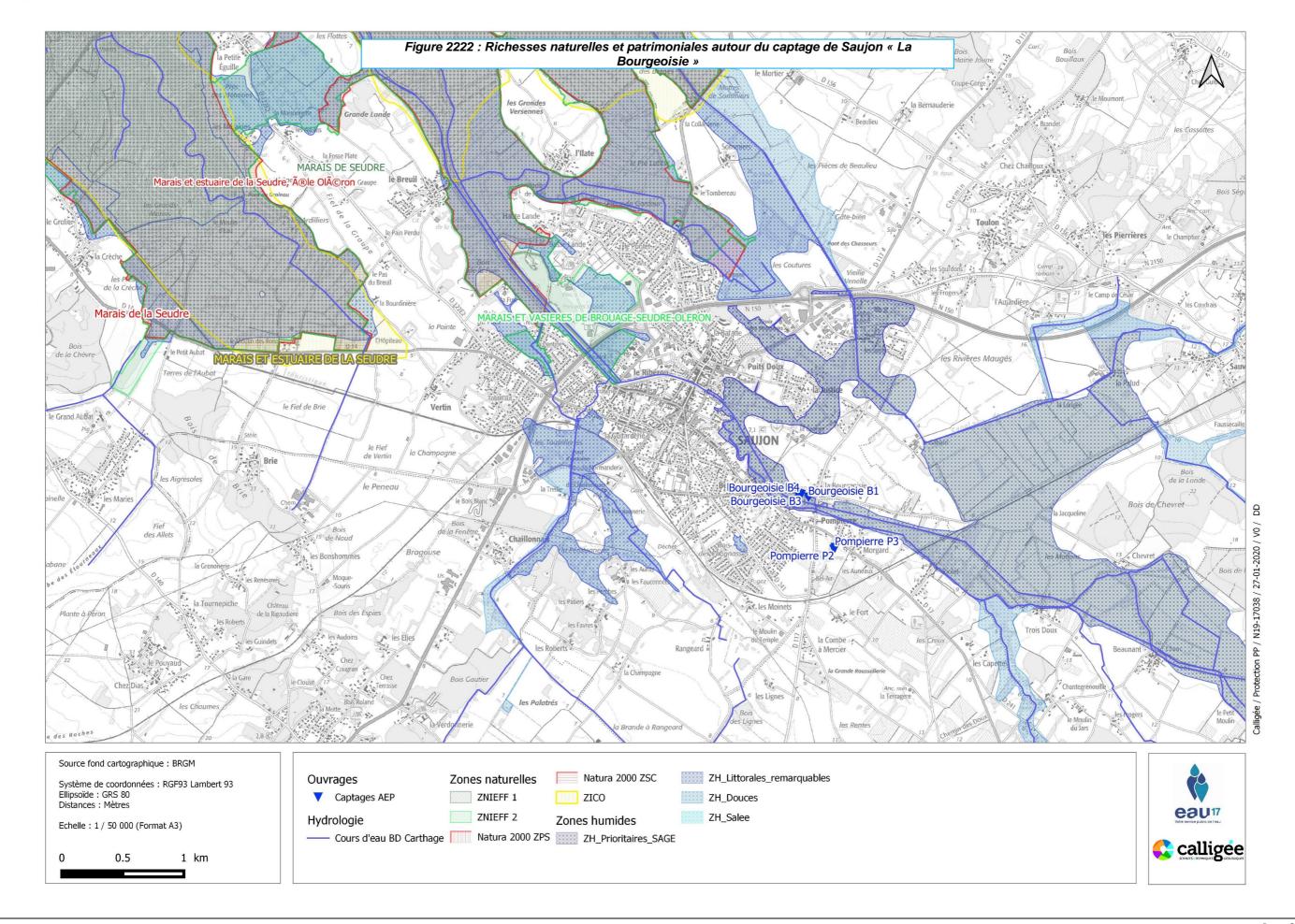
Ces zones naturelles sont implantées en aval de l'aire d'alimentation supposée du captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ ».

IV.2.4 - Compatibilité du projet avec le SDAGE et le SAGE

SDAGE du bassin Adour-Garonne 2016-2021. Ce document d'orientation générale concerne les ressources en eaux et les milieux aquatiques.

A « La Bourgeoisie », la conception du forage B3 permet de solliciter la nappe captive du Cénomanien Carbonaté (masse d'eau FRFG075).







Les conditions d'exploitation fixées pour ces ouvrages sont compatibles avec l'ensemble des orientations du SDAGE Adour-Garonne et les mesures du PDM (B, B29, C1, C2, C11, C15, C21) :

- les prélèvements sur l'ouvrage sont destinés à l'eau potable (usage prioritaire fixé dans le SDAGE),
- les volumes prélevés font l'objet d'un comptage volumétrique. L'objectif étant d'adapter la production à la capacité des ouvrages, sans dénoyage des niveaux supérieurs protégeant les aquifères,
- un suivi qualité est effectué dans le cadre du contrôle sanitaire,
- la procédure pour la mise en place des périmètres de protection est en cours ,
- la tête de forage sera surélevée et rendue étanche, conformément à la réglementation.
 L'ouvrage est placé dans un périmètre de protection immédiate clôturé.

SAGE Seudre du 07 Février 2018 - La commune de Saujon fait partie du SAGE Seudre.

L'exploitation partagée du champ captant de Saujon « La Bourgeoisie B_3 & B_4 » avec les captages de Médis et Le Chay respecte :

- la règle n°3- Encadrer l'exploitation des ressources superficielles et de leurs nappes d'accompagnement- « Les prélèvements dans les eaux superficielles et/ou dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau induisent un abaissement de la ligne d'eau qui, s'ils sont trop importants, ne sont pas compatibles avec le fonctionnement biologique des milieux. Les milieux sont particulièrement vulnérables en période de basses eaux.
- Les services gestionnaires de l'eau potable sont invités à équilibrer les prélèvements entre les différentes ressources disponibles sur le territoire, afin de respecter les restrictions prévues par la règle ».

L'exploitation du champ captant de Saujon est compatible avec les **enjeux** du **Plan d'Aménagement et de Gestion durable (PAGD)** qui sont les suivants :

Enjeu 3- Gestion quantitative avec les objectifs suivants :

- « respecter le volume prélevable dans les cours d'eau et dans les nappes d'accompagnement pour tous les usages ;
- Adapter les usages à la ressource, mobiliser la ressource et économiser la ressource en eau.
- Préserver et restaurer la qualité des ressources en eau, notamment les ressources utilisées pour l'AEP ».
- **Enjeu 4-** Qualité des Eaux « Préserver et restaurer la qualité des ressources en eau, notamment les ressources utilisées pour l'AEP ».



L'autorisation de prélèvement en vue de la consommation humaine et la mise en place des périmètres de protection du champ captant de Saujon « La Bourgeoisie B_3 & B_4 » répondent aux **orientations** et aux **dispositions** suivantes :

Analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE

Enjeu	Orientation / Disposition	Action mise en œuvre par le projet		
Qualité des milieux	Disposition QM1-10 Améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique des zones humides sur le territoire	Mise en place d'un réseau piézométrique pour la gestion de la ressource en eau souterraine et la préservation du débit de la Seudre et sa nappe d'accompagnement		
	Orientation GQ1 : Améliorer la connaissance de l'état quantitatif des ressources			
	Disposition GQ1-1: Suivre les niveaux piézométriques en complétant le réseau de mesure du territoire	Abandon des forages B1 et B2 qui ont une forte incidence sur les eaux superficielle.		
	Disposition GQ1-4 : Développer et exploiter un modèle d'anticipation des situations d'étiage et	Obstruction des arrivées d'eau superficielles sur B3 et B4		
	d'adaptation de la gestion quantitative	Exploitation de la nappe captive du Cénomanien par B3 afin de soulager les prélèvements sur le Turono-		
	<u>Orientation GQ2</u> : Limiter les impacts des prélèvements d'eau sur le fonctionnement des milieux aquatiques	Coniacien		
Gestion quantitative	Disposition GQ2-1 Encadrer les prélèvements dans les eaux douces superficielles et les nappes	Equipement des forages B3 et B4 par des compteurs débitmétriques et volumétriques et sondes de niveau		
	d'accompagnement pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques	Mise en place d'un réseau piézométrique pour la gestion de la ressource en eau souterraine et la préservation du débit de la Seudre		
	<u>Orientation GQ3</u> : Sécuriser et satisfaire l'usage AEP tout en limitant ses impacts sur le milieu et la ressource en eau	Diversification des points de prélèvement d'eau souterraine dans		
	Disposition GQ3-1: Veiller à la cohérence de l'organisation de l'alimentation en eau potable avec les objectifs de préservation de la ressource	la nappe du Turono-Coniacien dans la région de Royan réduction de l'impact sur le régime		
	Disposition GQ3- 4 : Equilibrer les prélèvements pour l'alimentation en eau potable dans la nappe du turonien-coniacien	hydrologique de la Seudre		
Gestion qualitative	Orientation QE4 : Préserver la qualité des ressources destinées à la production d'eau potable	Mise en place des périmètres de protection autour du captage de « la Bourgeoisie »		

Enfin, plus généralement, la diversification des points de production réduisant l'impact sur la Seudre, le suivi piézométrique des champs captants de Le Chay et Saujon et la future station d'alerte permettront d'améliorer la connaissance sur l'état quantitatif (disposition GQ1-1, GQ1-4, GQ2-1) et qualitatif (disposition QM1-10) des ressources.



IV.2.5 - Mesures compensatoires et correctives

Il n'est pas prévu de mesures compensatoires pour l'exploitation de la nappe captive du Cénomanien carbonaté.

IV.2.6 - Raison du projet et solutions alternatives

Le projet d'Eau 17 est de sécuriser la desserte en eau potable du Pays Royannais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, notamment en période estivale lorsque la population s'accroit fortement.

Eau 17 a donc mené les études nécessaires en vue d'évaluer la possibilité :

- D'exploiter un point de production existant « La Bourgeoisie B₄ » en substitution de B₁, en tenant compte de son influence sur le fleuve Seudre,
- De répartir les prélèvements d'eau potable entre l'aquifère captif du Cénomanien carbonaté et l'aquifère principal du Turono-Coniacien avec le nouveau captage de Saujon « La Bourgeoisie B₃ ».

IV.2.7 - Résumé non technique

Le projet présenté par Eau 17 est situé sur la commune de Saujon. Il consiste à :

- Mettre en place les périmètres de protection des captages d'eau potable pour assurer l'alimentation en eau potable du Pays Royannais,
- Répartir les prélèvements en diminuant les volumes à proximité de la Seudre avec la mise en service future du forage de Saujon « La Bourgeoise B₃ »,
- Ne pas augmenter le volume global de prélèvement.

Le site sera surveillé par Eau 17 avec un contrôle continu des volumes prélevés, du niveau d'eau de la nappe captive et de la qualité de l'eau brute.



V - MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

V.1 - Moyens de surveillance

Les mesures de surveillance prises sont :

- équipement par tous les dispositifs de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage conformément à la norme française NF X 10-999 d'avril 2007 : sonde de niveau, électrodes niveaux haut et bas, manomètre, ventouse tri-fonction, clapet, vanne papillon, débitmètre, enregistreurs du niveau et du débit,
- contrôles réguliers de la qualité physico-chimique (nitrates, turbidité, pesticides...) et bactériologique, conformément à la législation en vigueur. Ils seront assurés par un laboratoire agréé pour le compte de l'ARS de la Charente-Maritime,
- contrôle régulier de l'intégrité de la tête de forage et travaux d'entretien si nécessaire,
- diagnostic complet du forage tous les 10 ans (caméra vidéo, micromoulinet, tests de pompage...) ou en cas de problèmes sur l'ouvrage (baisse de productivité, ...).

Le site de Saujon « La Bourgeoisie » est raccordé à un réseau de télésurveillance. Toute anomalie ou dysfonctionnement au niveau de la station est géré à distance depuis un poste de télécontrôle.

Tous ces suivis permettent d'étudier l'évolution quantitative et qualitative de la ressource en eau et ainsi d'assurer la gestion du captage dans les meilleures conditions.

V.2 - Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Le champ captant de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » participera à hauteur de 5 % à l'alimentation du Pays Royannais.

En cas de défaillance, il pourra être secouru par les autres ouvrages du Pays Royannais grâce aux interconnexions existantes.

V.3 - Conditions de remise en état du site après exploitation

En cas d'abandon, le forage sera rebouché dans les règles de l'art afin d'éviter toute communication entre la nappe exploitée pour l'eau potable et les eaux superficielles.



VI - REGIME D'EXPLOITATION DEMANDE

VI.1 - Les besoins et les ressources en eau potable du Pays Royannais

Les communes desservies :

Le champ captant de Saujon « *La Bourgeoisie* » participera à l'alimentation en eau potable du Pays Royannais constitué des grandes entités hydrauliques suivantes :

- le secteur de Royan/Saujon historiquement alimenté par les principaux captages de Saujon « La Bourgeoisie » et de Chenac « Chauvignac », puis complété dans les années 1990 par les forages de Royan « St Pierre & Marché de Gros » et d'Arces/Gironde « Le Terrier » en 2013 ;
- le secteur de la presqu'ile d'Arvert/Rives de la Seudre alimenté par le champ captant de Le Chay « Pompierre » et le forage de Vaux sur Mer « Bel Air ».
- le secteur de le Chay/Corme Ecluse alimenté par le champ captant de Le Chay
 « Pompierre ».

Les communes desservies, incluses dans la Commission Territoriale du Pays Royannais, sont les suivantes :

Communes	Population sédentaire (Insee 2016)	Nombre d'abonnés (2018)					
Si	ECTEUR DE ROYAN						
Médis + Sémussac	5 236	2 981					
Royan	19 047	19 026					
St Georges de Didonne	5 475	6 031					
St Palais sur Mer	3 987	5 787					
Saujon	7 317	4 366					
Vaux sur Mer	3 864	5 180					
SOUS-TOTAL SECTEUR DE ROYAN	44 926	43 371					
SECTEUR DES RIVES DE LA SEUDRE							
Arvert	3 491	2 337					
Breuillet	2 908	1 836					
Chaillevette	1 571	972					
Etaules	2 455	1 600					
La Tremblade	4 554	5 154					
L'Eguille	907	514					
Les Mathes	1 999	4 564					
Mornac sur Seudre	859	557					
St Augustin	1 367	1 043					
St Sulpice de Royan	3 217	1 727					
SOUS-TOTAL RIVES DE LA SEUDRE	23 328	20 304					
Secteur di	E LE CHAY / CORME ECLUSE						
Le Chay	780	413					
Corme-Ecluse	1 133	604					
SOUS-TOTAL LE CHAY / CORME ECLUSE	1 913	1 017					
Total Actuel	70 167	64 692					
TOTAL 2025 (+ 10 %)	77 184	71 161					



> Les besoins actuels et futurs :

Les tableaux suivants s'appuient sur les données du schéma directeur d'eau potable du Pays Royannais (Capacités de production retenues pour le besoin estival de pointe 2030, phase 4).

En intégrant la production du forage prochainement exploité de Médis, les productions et besoins sur les deux secteurs sont les suivants :

CAPACITES DE PRODUCTION	Capacité de production (m³/j)*	Production journalière moyenne du 14 juillet au 15 Août (m³/j) 2018	Besoin estival de pointe (m³/j)** 2030						
SECTEUR DE ROYAN									
Saujon « <i>La Bourgeoisie »</i>	B ₁ : 10 000	4 800							
Chenac « Chauvignac/Barzan »	18 000	12 000							
Royan « Marché de Gros »	3 000	1 400							
Royan « St Pierre »	5 000	1 200							
Arces/Gironde « Le Terrier »	3 000	3 100	31 560						
Saujon « <i>La Bourgeoisie »</i>	B ₄ : (p.m.: 7 000) B ₃ : (p.m.: 3 000)	Non exploités							
Médis « Combe de l'Ardillier »	9 000***	•							
Total :	48 000	22 500							
Secteur Presqu	ILE D'ARVERT/ RIVES D	E LA SEUDRE/LE CHAY CORME ECL	JSE						
Le Chay « Pompierre P ₂ + P ₃ »	15 000	11 800							
Vaux /Mer « Bel Air »	3 000	2 200	24 560						
Total :	18 000	14 000							
TOTAL GENERAL	66 000	36 500	56 120						

^{* :} la capacité d'importation de 2 500 m³/j du pont de la Seudre n'est pas prise en compte dans la capacité de production

^{**:} schéma directeur d'eau potable du pays Royannais : Capacités de production retenues pour le besoin estival de pointe 2030

^{*** :} La production du forage de Médis est passé des 6 000 m³/j du schéma directeur à 9 0000 m³/j après pompages d'essai complémentaires.



En 2030, le besoin estival de pointe de 56 120 m³/j pourra être satisfait avec les capacités de production existantes (66 000 m³/j). Le déficit de production (-6 560 m³/j) de la presqu'ile d'Arvert/Rives de La Seudre pourra être comblé à partir de l'excédent (+ 16 440 m³/j) du secteur de Royan. La marge restante est de 9 880 m³/j.

CAPACITES DE PRODUCTION	Capacité de production (m³/j)*	Production journalière moyenne du 14/07 - 15/08 (m³/j) 2018	Besoin estival de pointe (m³/j) 2030	Bilan production /Besoin	Transit
SECTEUR DE ROYAN	48 000	22 500	31 560	+16 440	-
SECTEUR PRESQU'ILE D'ARVERT / RIVES DE LA SEUDRE	18 000	14 000	24 560	-6 560	+ 6 560
TOTAL GENERAL	66 000	36 500	56 120	+9 880	

^{*}La capacité d'importation de 2 500 m³/j du pont de la Seudre n'est pas prise en compte.

Le scénario de crise est envisagé en 2030 avec d'une baisse de production des champs captants de Saujon et de Le Chay imposée par le maintien d'un débit d'étiage sur le fleuve Seudre. Les productions disponibles pour couvrir le besoin estival seraient les suivantes :

SCENARIOS DE CRISE 2030 : PRODUCTION RESTREINTE LE CHAY/SAUJON	Capacité de production (m³/j)	Production journalière pointe 14/07 – 15/08 (m³/j)		nte 14/07 – 15/08 de pointe	
SECTEUR DE ROYAN	Baisse de production				
	B ₁ arrêté				
Saujon « La Bourgeoisie »	B ₄ : 7 000	- 1000	6 000*		
	B ₃ : 3 000		3 000		
Chenac « Chauvignac/Barzan »	18 000		18 000]	
Médis « Combe de l'Ardillier »	9 000		9 000		
Royan « Marché de Gros »	3 000		3 000		
Royan « St Pierre »	5 000		5 000		
Arces/Gironde « Le Terrier »	3 000		3 000		
Total :	48 000	-1 000	47 000	31 560	+15 440
SECTEUR PRESQU'ILE D'ARVERT/	RIVES DE LA				
SEUDRE/LE CHAY CORME E	CLUSE				
Le Chay « Pompierre »	15 000	-9 000	6 000*		
Vaux /Mer « Bel Air »	3 000	-1 000	2 000*		
Total:	18 000	-10 000	8 000	24 560	-16 560
TOTAL GENERAL	66 000	-11 000	55 000	56 120	-1 120
IMPORTS PONT DE LA SEUDRE	2 500		2 500		
BILAN	68 500	-11 000	57 500	56 120	+ 1 380

^{*} Schéma directeur d'eau potable du pays Royannais : Capacités de production retenues pour les scénarios de crise 2020/2030, Nov. 2017.



Dans ce scénario de crise, le déficit vers la presqu'ile d'Arvert/Rives de La Seudre (-16 560 m3/j) ne peut être intégralement satisfait qu'avec le transit de l'intégralité des excédents du secteur de Royan (+15 440 m³/j) et la mobilisation des imports via le pont de la Seudre (+2 500 m³/j). La marge restante est de +1 380 m³/j.

La fourniture d'eau via le pont de La Seudre provient d'une interconnexion avec le réseau littoral d'eau 17 alimentant l'ile d'Oléron.

En besoin de pointe comme en scénario de crise en 2030, le déficit ne pourra être compensé que par de nouvelles infrastructures permettant le transit et le stockage des ressources excédentaires de Royan vers la presqu'ile d'Arvert/Rives de La Seudre avec :

- la mise en service du forage de Médis « Combe de l'Ardillier » ;
- le regroupement et le stockage (2 x 6 000 m³) des productions de Médis, Saujon et Le Chay sur le site de Le Chay « *Pompierre* » afin de pouvoir ensuite les répartir entre les entités hydrauliques de Royan et de la Presqu'île d'Arvert/Rives de la Seudre.
- l'augmentation des capacités de stockage à l'aval de la branche Presqu'île d'Arvert/Rives de la Seudre/Le Chay Corme Ecluse (2 500 m³) qui permettra de mieux gérer cette mutualisation ainsi que les pointes estivales.



VI.2 - Le système de production et de distribution

Les travaux vont être engagés afin de mutualiser la production et les équipements qui pourront alors desservir simultanément le **secteur de Royan et celui de la Presqu'île d'Arvert/Rives de la Seudre** (cf. figure 23).

Cette mutualisation de la production va nécessiter :

- le regroupement et le stockage (2 x 6 000 m³) des productions d'eau des forages (Médis, Saujon, Le Chay) sur le site de « Pompierre » afin de pouvoir ensuite les répartir entre les entités hydrauliques de Royan et de la Presqu'île d'Arvert/Rives de la Seudre.
- L'augmentation des capacités de stockage à l'aval de la branche Presqu'île d'Arvert/Rives de la Seudre (2 500 m³) qui permettra de mieux gérer cette mutualisation lors des pointes estivales.

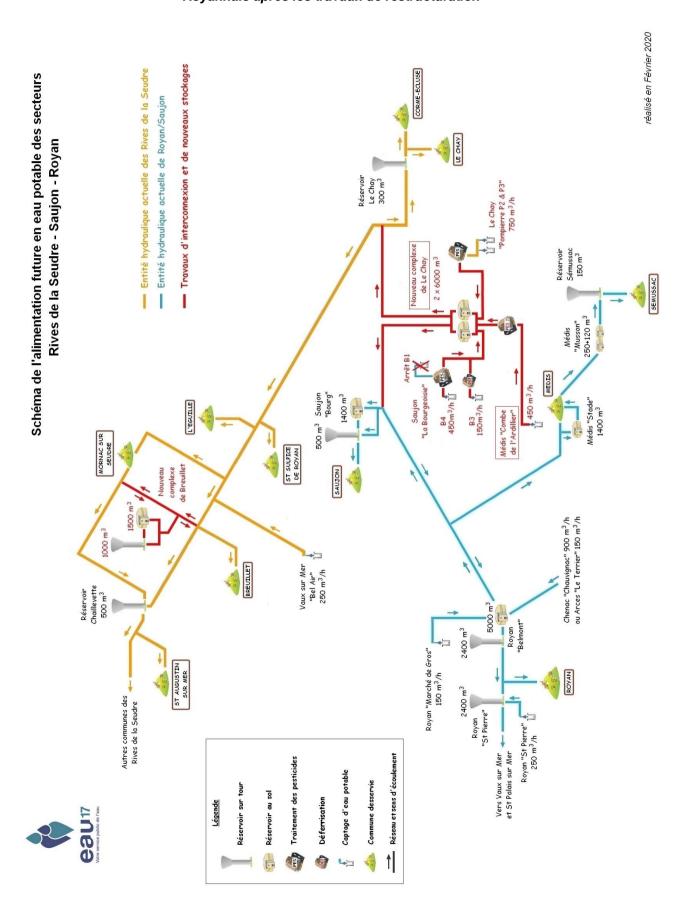
Cette vaste refonte pluriannuelle a été engagée en 2020 et s'achèvera en 2024.

Le fonctionnement futur de l'alimentation en eau potable du Pays Royannais, après mutualisation, est synthétisé avec le tableau suivant :

Méd « Combe de l		Saujon La Bourgeoisie B ₃ et B ₄ »	Le Chay « Pompierre P ₂ et P ₃ »				
Traitement év pestic		Traitement du fer sur B ₃ tement des pesticides sur B ₄	Traitement des pesticides				
9	Site de « <i>Pompierre</i> » : réalisation de 2 bâches au sol de 6 000 m ³ et création d'une station de reprise						
Royan • Château d'eau de tête de Belmont	↓ Le Chay/Corme- Ecluse • Château d'eau de Le Chay	A réaliser :	ac sur 800 ml en Ø 250 mm				



Figure 233 : Schéma de fonctionnement hydraulique de l'alimentation en eau potable du Pays Royannais après les travaux de restructuration





VI.3 - Régime d'exploitation demandé

Le forage de Médis et celui de Saujon « La Bourgeoisie B_3 » vont permettre de compenser les diminutions de production des captages de Saujon « La Bourgeoisie B_1 » (remplacé prochainement par B_4) et Le Chay pendant l'étiage, afin de préserver un débit minimum sur la Seudre.

Les prélèvements d'eau potable en période d'étiage sur le Pays Royannais (ex-Syndicat de Chenac excepté) sont actuellement les suivants :

Production ;	20	2016		2017		2018		2019	
Annuelle Millions de m ³ Etiage : du 01/04 au 31/10	Total	Etiage	Total	Etiage	Total	Etiage	Total	Etiage	
Saujon « Bourgeoisie B ₁ »	1.7	0.7	0.9	0.6	1.4	0.83	1.2	0.75	
Le Chay « Pompierre P ₂₊ P ₃ »	2.5	1.85	2.6	1.7	2.5	1.76	2.6	1.75	
Chenac « Chauvignac/Barzan »	2.8	2.4	2.9	1.9	2.03	1.53	2.3	1.7	
Royan « Marché de Gros »	0.4	0.1	0.5	0.35	0.4	0.24	0.2	0.1	
Royan « St Pierre »	0.05	0.05	0.6	0.45	0.6	0.4	0.6	0.47	
Arces/Gironde « Le Terrier »	0	0	0.1	0.04	0.4	0.27	0.4	0.16	
Vaux /Mer « Bel Air »	0.2	0.15	0.2	0.2	0.2	0.16	0.2	0.14	
Total	7.65	5.25	7.8	5.24	7.5	5.23	7.5	5.07	

De 2016 à 2019, la production annuelle d'eau potable évolue autour de **7,5 à 7,8 Mm³/an** dont **5,2 Mm³** en période d'étiage (du 01 avril au 31 Octobre).

En bordure de la Seudre, la production cumulée des champs captants de Saujon « *La Bourgeoisie »* et de Le Chay « *Pompierre »* est la suivante :

Production Annuelle	2016		2017		2018		2019	
Millions de m ³ Période d'étiage : du 01/04 au 31/10	Année	Etiage	Année	Etiage	Année	Etiage	Année	Etiage
Saujon « Bourgeoisie B ₁ »	1.7	0.7	0.9	0.6	1.4	0.83	1.2	0.75
Le Chay « Pompierre P ₂₊ P ₃ »	2.5	1.85	2.6	1.7	2.5	1.76	2.6	1.75
Total	4.2	2.55	3.5	2.3	3.9	2.59	3.8	2.5

N.B.: Le volume total de 2017 n'est pas représentatif car le champ captant de « la Bourgeoisie » a connu des arrêts fréquents de production (réalisation des forages B₃ et B₄ et travaux sur l'unité de traitement des pesticides).

Depuis 2016, la mise en service de l'usine de traitement de Barzan (captage de Chenac « Chauvignac ») a permis de réduire le volume à l'étiage sur Saujon « La Bourgeoisie » de 1,7 à 0,6 Mm³.

L'expérience des années 2014 et 2015 a montré que la capacité maximale annuelle des champs captants de Le Chay et de Saujon, doit être maintenue à plus de 5,3 Mm³/an en cas de défaillance d'autres ressources (ex. : Chenac « Chauvignac »).



La demande de prélèvement pour la nappe captive du Cénomanien carbonaté se repartirait avec les volumes suivants :

	Débit exploitatio n m³/h	Production journalière m³/j	Production maximale annuelle Mm³/an	Production maximale du 01 /04 au 31/10 Mm³/an	Procédure d'autorisation de prélèvement/ périmètres de protection
Fleu	ves côtiers de	e Gironde : na	ppe captive d	u Turono-Conia	acien
Médis « Combe de l'Ardillier »	450	9 000	3	1.8	Procédure en cours
	Bassin de la	Seudre napp	e libre du Tur	ono-coniacien	
Saujon « Bourgeoisie B ₄ »	350	7 000	5.5	3.1	AP n° 10/2018 du 23/07/10 à modifier en substituant B ₁ par B ₄
Le Chay « Pompierre P ₂ »	570	15 000			Procédure en
Le Chay « Pompierre P ₃ »	240				cours
	ssin de la Seu	dre : nappe ca	aptive du Céne	omanien carboi	naté
Saujon « Bourgeoisie B ₃ »	150	3 000	0.5	0.4	Procédure en cours
Production maximale cumulée sur les trois champs captants			5.5 Mm ³	3.5 Mm ³	

Sur les deux bassins, le volume total estival demandé de 3,5 Mm³/an est proche de ceux de 2014 (respectivement 3,25 et 3,4 Mm³).

Le volume annuel demandé sur l'ensemble des captages est de 5,5 Mm³ afin de prendre en compte le développement d'épisodes pluvieux de forte intensité pouvant générer des pics temporaires de très forte turbidité sur l'aquifère karstique (Chenac « Chauvignac »). Dans ce cas, la ressource de Chenac ne peut pas être correctement traitée par l'usine de Barzan (cas de figure observé en juillet 2014) et ce sont les champs captants de Le Chay et Saujon (et prochainement Médis) qui assurent la production en eau potable.

La demande d'exploitation du captage de Saujon « La Bourgeoise B₃ » est la suivante :

Production horaire cumulée	150 m³/h
Production journalière (20h/j)	3 000 m³/j
Production annuelle	500 000 m³
Production d'étiage du 01/04 au 31/10	400 000 m³

Chacun des captages de Le Chay, Saujon et Médis pourra être exploité au volume maximal à l'étiage ou hors étiage pour palier à une éventuelle défaillance des deux autres champs captants.

La production annuelle maximale de 5,5 Mm³/an est le volume global cumulée des trois champs captants de Le Chay, Saujon et Médis.



VII - ÉLEMENTS, GRAPHIQUES, PLANS ET CARTES

Pour une meilleure lecture du document, les éléments graphiques, plans et cartes illustrant les différentes parties du dossier sont répartis dans les chapitres concernés (cf. Liste des plans).

VIII - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

NB: Les documents sont consultables dans les locaux d'eau 17 à Saintes.

- Cartes géologiques de la France au 1/50 000ème XIII-XIV.32 Royan, XIV.33 St Vivien de Médoc, XV.32 Pons, XV.33 Jonzac.
- Calligée (2020) Etudes d'incidence et d'impact Forages de Saujon « La Bourgeoisie B₃ et B₄ ». Rapport N 19-17038A.
- **Conseil Général 17 (2016) -** Révision du schéma départemental d'eau potable de la Charente Maritime. Egis Eau/Antéa.
- **GHI (2018)** Réception Forage B3 Exploitation La Bourgeoisie SAUJON Charente-Maritime, 17 et 18/07/2018- GHI/R/1718/A411/256/TB-OJ août 2018.
- **GHI (2019)** Réception Forage B4 Exploitation La Bourgeoisie SAUJON Charente-Maritime, 13/03/2019- GHI/R/1903/328/A496 mars 2019.
- Nadaud Hélène (2021) Périmètres de protection des captages d'eau potable « La Bourgeoisie-B3 » Commune de Saujon (17). HN075-B3- Juillet 2021.
- Nadaud Hélène (2021) Périmètres de protection des captages d'eau potable « La Bourgeoisie-B4 » Commune de Saujon (17). HN075-B4- Juin 2021.
- **Mouragues Nathalie (Thèse 2000)** Caractérisation et vulnérabilité d'un hydrosystème complexe sub-profond associé à la structure anticlinale de Jonzac (Charente-Maritime).
- **Pouchan Pierre (2012)-** Dossier de demande d'autorisation d'exploiter la source d'eau minérale « Louis Dubois » . Aspects hydrogéologiques et qualités thérapeutiques. Thermes de Saujon, Charente Maritime.
- **Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (2003)** Protocoles pour la préservation qualitative des nappes du Crétacé en Charente Maritime. Annexe technique.
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (2017) Schéma directeur d'alimentation en eau potable production/transport/stockage. Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.). Safège